



COMMUNE DE L'HUISserie  
2 RUE DU MAINE  
53970 L'HUISserie

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

En application de l'article R2121-10 du code général des collectivités territoriales

## ANNÉE 2019 – N°2

### du 18.05.2019 au 16.10.2019

*Date de publication : 17 octobre 2019*

- Le présent recueil est consultable sur simple demande auprès du secrétariat de mairie ou sur le site Internet de la commune : [www.lhuisserie.fr](http://www.lhuisserie.fr) – rubrique « Vie municipale ».
- Les annexes, pour des questions de volume, ne sont pas systématiquement jointes à l'appui des actes pris. Elles sont consultables sur demande ou sur le site Internet de la commune : [www.lhuisserie.fr](http://www.lhuisserie.fr) – rubrique « Vie municipale »

# SOMMAIRE

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	N°	Objet
16/05/2019	2019-AGPC-05-15	Personnel communal – Médiathèque : création d'un poste d'agent de médiathèque à temps non complet et modification de la cartographie des postes du service
16/05/2019	2019-FIN-05-10	Budget principal : admissions en non-valeur et créances éteintes n°1
16/05/2019	2019-UTV-05-08	Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) : avis du conseil municipal sur l'arrêt de projet
16/05/2019	2019-AS-05-01	Aide à domicile : convention de financement avec l'ADMR
27/06/2019	2019-AGPC-06-16	Compte-rendu des délégations du conseil municipal au maire (pas de transmission)
27/06/2019	2019-AGPC-06-17	Personnel communal – Évaluation des risques professionnels : approbation du document unique
27/06/2019	2019-FIN-06-11	Tarifs 2019 : précision sur la tarification des concessions de cimetière
27/06/2019	2019-FIN-06-12	Budget principal : décision modificative n°1
27/06/2019	2019-UTV-06-09	Schéma départemental vélo – Inscription d'un itinéraire sur la commune de L'Huisserie
27/06/2019	2019-UTV-06-10	Ilot des Sources : sollicitation d'une subvention auprès du département de la Mayenne au titre du volet habitat des contrats de territoire
27/06/2019	2019-ASEJ-06-03	Adoption des règlements intérieurs des structures enfance jeunesse (château des mômes, restaurant scolaire, espace jeunes et multi-accueil) pour l'année scolaire 2019-2020
27/06/2019	2019-ASEJ-06-04	Tarifs des services périscolaires et extrascolaires (château des mômes, pause méridienne, espace jeunes, centre de loisirs) pour l'année scolaire 2019-2020
10/10/2019	2019-AGPC-10-19	Laval Agglomération : rapport d'activité 2018
10/10/2019	2019-AGPC-10-20	Laval Agglomération : rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) suite aux transferts de fiscalité et de compétences
10/10/2019	2019-AGPC-10-21	Personnel communal : mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) – définition des cadres d'emplois éligibles et des montants de référence
10/10/2019	2019-AGPC-10-22	Personnel communal : mise en place d'une participation à la complémentaire santé dans le cadre d'une procédure de labellisation
10/10/2019	2019-AGPC-10-23	Personnel communal : détermination du taux de promotion de l'année 2020 pour l'avancement de grade des fonctionnaires
10/10/2019	2019-FIN-10-13	Budget principal : décision modificative n°2
10/10/2019	2019-FIN-10-14	Budget principal : admissions en non-valeur et créances éteintes n°2
10/10/2019	2019-UTV-06-11	Redevance d'occupation du domaine public gaz – Année 2019
10/10/2019	2019-UTV-06-12	Aménagement du centre-ville : conventions de portage foncier et de mise à disposition avec l'Établissement Public Foncier Local de la Mayenne (EPFL 53) concernant les biens immobiliers AB 35, AB 37, AB 38, AB 437, AB 438, AB 439 et AB 486 sis rue de Beausoleil.
10/10/2019	2019-UTV-06-13	Aménagement du centre-ville : acquisition d'une partie des parcelles AB 18 et AB 19 sises rue de Beausoleil auprès des consorts JAMOIS
10/10/2019	2019-UTV-06-14	Convention tripartite avec le département de la Mayenne et Laval Agglomération relative à l'aménagement d'un arrêt de bus dans l'emprise de la RD1
10/10/2019	2019-ASEJ-10-05	Participation financière de la commune aux charges de fonctionnement des enfants de L'Huisserie scolarisés hors commune dans des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) ou sur recommandation de l'Inspecteur de l'Éducation nationale
10/10/2019	2019-SVA-10-02	Terrain de football de la villa - Convention de mise à disposition avec le lycée agricole : autorisation donnée au maire pour signer les avenants

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU JEUDI 16 MAI 2019

**Date de convocation :**  
9 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le seize mai, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de L'HUISserie, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Marc BOUHOURS, maire.

**Date d'affichage :**  
17 mai 2019

**Nombre de conseillers en exercice :** 26

**Présents :** 17

**Pouvoirs :** 6

**Votants :** 23

**Secrétaire de séance :**  
Philippe MOREAU

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Anne-Marie JANVIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mohamed BEDANI	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Yves LE CUZIAT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Véronique BESSEYRE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éric MARQUET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Bernard BOUVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tony MARTIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Christian BRIAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Françoise MERLIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Sylvie DEFRAINE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Philippe MOREAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éliane RENOUARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nicolas DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aurore ROMMÉ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cécile FOURNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Xavier GALMARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guylène THIBAudeau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Loïc HOUDAYER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chantal VÉGIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Ont donné pouvoir :** Mohamed BEDANI à Guylène THIBAudeau, Véronique BESSEYRE à Jean-Marc BOUHOURS, Anne-Marie JANVIER à Loïc HOUDAYER, Éric MARQUET à Thierry BAILLEUX, Tony MARTIN à Emmanuel HAMON et Marie-Françoise MELRIN à Sylvie DERAINE

### **PERSONNEL COMMUNAL – MÉDIATHÈQUE : CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE MÉDIATHÈQUE À TEMPS NON COMPLET ET MODIFICATION DE LA CARTOGRAPHIE DES POSTES DU SERVICE**

RAPPORTEUR : JEAN-MARC BOUHOURS

Délibération 2019-AGPC-05-15

L'ouverture de la médiathèque en octobre 2018 a généré la création d'un poste de responsable de la structure à temps complet depuis le début de l'année 2018. Il est précisé qu'auparavant la commune disposait déjà d'un agent de bibliothèque à temps non complet (28/35<sup>e</sup>). En parallèle de ce recrutement, il a été fait appel à un agent contractuel, spécialisé dans les supports multimédias, permettant de couvrir les besoins en matière d'accueil du public mais aussi d'accueils de groupes scolaires. Cette période d'un an s'achevant fin août 2019, il convient de s'interroger sur la consolidation de ce poste. Considérant que le besoin est pérenne, il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'agent de médiathèque à temps non complet (28/35<sup>e</sup> soit 80 %) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Par ailleurs, il est proposé de définir la cartographie des postes du service comme suit :

Intitulé du poste <b>Médiathèque</b>	Effectifs	Temps de travail	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>e</sup> classe	Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>re</sup> classe	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 <sup>e</sup> classe	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1 <sup>re</sup> classe
Responsable de la médiathèque	1	35	0	0	0	X	X	X
Agent de médiathèque	2	28	X	X	X	0	0	0

X : grade accessible / 0 : grade non accessible

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;  
Vu le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1642 du 23 novembre 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques territoriaux ;

Vu le décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine ;

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 3 abstentions (M. HOUDAYER, Mmes JANVIER, M. TRICOT),**

▶ **APPROUVE** cette proposition.

▶ **DÉCIDE :**

- d'ouvrir un poste d'agent de médiathèque à 28/35<sup>e</sup> aux grades définis ci-dessus ;
- de redéfinir la cartographie des postes du service médiathèque comme exposé préalablement.

▶ **AUTORISE** le maire ou un adjoint à mener toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Pour copie conforme,  
L'Huisserie, le 17 mai 2019,  
Le maire,  
Jean-Marc BOUHOURS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU JEUDI 16 MAI 2019

**Date de convocation :**  
9 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le seize mai, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de L'HUISserie, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Marc BOUHOURS, maire.

**Date d'affichage :**  
17 mai 2019

**Nombre de conseillers en exercice :** 26

**Présents :** 17

**Pouvoirs :** 6

**Votants :** 23

**Secrétaire de séance :**  
Philippe MOREAU

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Anne-Marie JANVIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mohamed BEDANI	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Yves LE CUZIAT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Véronique BESSEYRE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éric MARQUET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Bernard BOUVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tony MARTIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Christian BRIAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Françoise MERLIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Sylvie DEFRAINE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Philippe MOREAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éliane RENOARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nicolas DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aurore ROMMÉ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cécile FOURNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Xavier GALMARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gyslène THIBAudeau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Loïc HOUDAYER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chantal VÉGIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Ont donné pouvoir :** Mohamed BEDANI à Gyslène THIBAudeau, Véronique BESSEYRE à Jean-Marc BOUHOURS, Anne-Marie JANVIER à Loïc HOUDAYER, Éric MARQUET à Thierry BAILLEUX, Tony MARTIN à Emmanuel HAMON et Marie-Françoise MELRIN à Sylvie DERAINE

### BUDGET PRINCIPAL : ADMISSION EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES N°1

RAPPORTEUR : GUYLENE THIBAudeau

Délibération 2019-FIN-05-10

La commune a été saisie par Madame le receveur municipal de demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables et de créances éteintes suivantes :

ADMISSION EN NON-VALEUR – Liste n°3608400211	Nombre de pièces	Montant
Combinaison infructueuse d'actes	2	100,92 €
<b>MONTANT TOTAL</b>		<b>100,92 €</b>

Il est précisé que le montant relevant des services d'eau et d'assainissement est de 100,92 €.

CRÉANCES ÉTEINTES – Liste n°3535080511	Nombre de pièces	Montant
Surendettement	8	222,83 €
<b>MONTANT TOTAL</b>		<b>222,83 €</b>

Il est précisé que le montant relevant des services d'eau et d'assainissement est de 222,83 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ▶ **DÉCIDE** d'admettre en non-valeur les créances présentées ci-dessus à hauteur de 100,92 € du budget principal.
- ▶ **PRÉCISE** que ce montant sera réglé au compte 6541 (service 2001) du budget principal.
- ▶ **APPROUVE** les créances éteintes présentées ci-dessus à hauteur de 222,83 € du budget principal.
- ▶ **PRÉCISE** que ce montant sera réglé au compte 6542 (service 2001) du budget principal.
- ▶ **AUTORISE** le maire ou un adjoint à solliciter des remboursements auprès de Laval Agglomération de 100,92 € et 222,83 €.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Pour copie conforme,  
L'Huisserie, le 17 mai 2019,  
Le maire,  
Jean-Marc BOUHOURS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU JEUDI 16 MAI 2019

**Date de convocation :**  
9 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le seize mai, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Marc BOUHOURS, maire.

**Date d'affichage :**  
17 mai 2019

**Nombre de conseillers en exercice :** 26

**Présents :** 17

**Pouvoirs :** 6

**Votants :** 23

**Secrétaire de séance :**  
Philippe MOREAU

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Anne-Marie JANVIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mohamed BEDANI	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Yves LE CUZIAT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Véronique BESSEYRE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éric MARQUET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Bernard BOUVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tony MARTIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Christian BRIAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Françoise MERLIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Sylvie DEFRAINE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Philippe MOREAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éliane RENOUARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nicolas DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aurore ROMMÉ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cécile FOURNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Xavier GALMARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guyène THIBAudeau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Loïc HOUDAYER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chantal VÉGIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Ont donné pouvoir :** Mohamed BEDANI à Guyène THIBAudeau, Véronique BESSEYRE à Jean-Marc BOUHOURS, Anne-Marie JANVIER à Loïc HOUDAYER, Éric MARQUET à Thierry BAILLEUX, Tony MARTIN à Emmanuel HAMON et Marie-Françoise MELRIN à Sylvie DERAINE

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ARRÊT DE PROJET

RAPPORTEUR : CHRISTIAN BRIAND

Délibération 2019-UTV-05-08

Laval Agglomération a pris la compétence « PLU et tout document d'urbanisme en tenant lieu » par arrêté préfectoral en date du 20 novembre 2015. Le 23 novembre 2015, le conseil communautaire a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la communauté de communes du Pays de Loiron et Laval Agglomération ont fusionné. Toutefois, la procédure de PLUi en cours, trop avancée, n'a pas été étendue à l'ensemble du territoire de la nouvelle collectivité.

### 1. Les étapes de la procédure

Par délibération en date du 23 novembre 2015, le conseil communautaire a défini les modalités de concertation et notamment les modalités de collaboration avec les communes membres pour l'élaboration du PLUi. La gouvernance s'est notamment structurée autour de six secteurs géographiques cohérents suivants :

- Secteur 1 : Laval, Bonchamp, Changé, Saint-Berthevin,
- Secteur 2 : Entrammes, Forcé et Parné-sur-Roc,
- Secteur 3 : Ahuillé, L'Huisserie, Montigné-le-Brillant et Nuillé-sur-Vicoin,
- Secteur 4 : Argentré, Louvigné et Soulgé-sur-Ouette,
- Secteur 5 : Châlons-du-Maine, La Chapelle-Anthemoise et Lournay,
- Secteur 6 : Montflours, Saint-Jean-sur-Mayenne et Saint-Germain-le-Fouilloux.

Les premières études ont démarré au printemps 2016 notamment par la réalisation du diagnostic urbain et de l'état initial de l'environnement.

Les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ont fait l'objet d'un débat au sein du conseil communautaire le 27 mars 2017 et au sein de chacun des 20 conseils municipaux. Le PADD, modifié à la marge, a été débattu une seconde fois au conseil communautaire le 13 novembre 2017.

La recodification de la partie législative du code de l'urbanisme est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016, tandis que deux décrets de décembre 2015 ont clarifié la structure de la partie réglementaire du code, permettant ainsi une refonte et une modernisation du règlement du PLUi. Une application progressive est prévue avec droit d'option pour les collectivités dont les procédures sont en cours et qui n'ont pas encore arrêté le projet de PLU. Par délibération en date du 19 juin 2017, le conseil communautaire a décidé d'intégrer le contenu modernisé du PLU et notamment du nouveau règlement, tel qu'issu des décrets n°2015-1782 et 2015-1783 du 28 décembre 2015, à la procédure de PLUi en cours d'élaboration. Il a approuvé l'application de l'ensemble des nouveaux articles R.151-1 à R.151-55 du code de l'urbanisme (CU), dans leur rédaction en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, à la procédure en cours. Cela permet notamment le recours aux nouvelles destinations des constructions définies par le code de l'urbanisme au sein du règlement.

Lors du travail sur le volet réglementaire qui s'est tenu au cours de l'année 2018, plusieurs temps d'échanges formels ont eu lieu avec les communes afin d'élaborer les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le plan de zonage et le règlement écrit.

Les objectifs de l'élaboration du PLUi se fondent sur une ambition articulée autour des trois axes majeurs suivants issus du projet de territoire et dans un rapport de compatibilité avec le schéma de cohérence territoriale (SCoT) des Pays de Laval et de Loiron approuvé le 14 février 2014 :

#### **Rappel des 3 axes stratégiques du SCoT :**

- Axe 1 : Un territoire volontaire
- Axe 2 : Un territoire solidaire
- Axe 3 : Un capital nature valorisé

Dans l'axe 1 du PADD du SCoT, nous trouvons au point 1.1.2. la volonté suivante « Compléter l'organisation du réseau routier existant pour favoriser les échanges internes et la desserte du territoire » et qui est déclinée comme suit : « *L'accessibilité du territoire s'exerce surtout par son réseau routier. L'amélioration de ces infrastructures et leur mise en conformité est nécessaire afin de rendre le territoire attractif et stratégique et aussi primordiale afin de faciliter les liaisons internes du territoire :*

- *Prévoir le contournement Est de l'agglomération lavalloise depuis la RN 162 vers la RD 57 depuis le Nord et le Sud. Ce contournement doit permettre la connexion entre l'A 81 et la RN 162 en passant par la RD 57 et le PDELM avec la création d'un nouvel échangeur autoroutier. Au Sud, le contournement se connecte à la RD 910 depuis le rond-point du Riblay.*
- *Les autres projets de contournement de l'agglomération lavalloise, autre que le contournement Est, se feront en valorisant la voirie existante notamment par une mise en sécurisation. Les réflexions sur un contournement Sud-Ouest entre Montigné-le-Brillant (RD 771) et Loiron (RD 57) devront avant tout reposer sur les possibilités d'amélioration de la RD 545.*
- *Améliorer la connexion avec Nantes et Saint-Nazaire (RD 771) en vue de la réalisation de l'aéroport du Grand Ouest à Notre-Dame-des-Landes et de l'arrivée du tram-train à Châteaubriant.*
- ***Renforcer la connexion avec Angers (RN 162) pour permettre le développement du sud du territoire et faciliter les liaisons Nord/Sud,***
- *Améliorer la desserte des zones de développement économique.*
- *Opérer une distinction claire entre réseau urbain et réseau interurbain afin de réduire le trafic sur les premières »*



## **OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'HUISSERIE :**

Le projet de PLUI ne fait aucune mention d'emplacements réservés quant à l'ensemble de ces projets faisant craindre une absence de compatibilité du PLUI avec les éléments du SCOT sur les questions de développement des liaisons routières au sud de l'agglomération. Ainsi, le souhait d'un rééquilibrage du territoire paraît difficilement atteignable sans ces voies structurantes, d'autant plus que le conseil départemental de la Mayenne a obtenu des accords de principe pour une départementalisation de la RN 162 et son passage à 2 x 2 voies afin d'accélérer la traverse nord/sud du département et permettre de rejoindre Angers en un peu moins d'une heure de temps.

De plus, lors de rencontres avec les représentants agricoles, notamment la chambre d'agriculture de la Mayenne, Laval Agglomération a arrêté un accord de principe selon lequel il était important de répondre à la demande de visibilité des agriculteurs et donc de prendre toutes les dispositions possibles afin d'anticiper le développement de leurs activités.

### **2. Les grandes orientations du PADD**

Dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L.101-1 et L.101-2 du Code de l'urbanisme, le PADD est structuré autour des trois axes suivants :

- **AXE 1 : POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET RAYONNANT**
  - Défi 1 : Renforcer l'attractivité économique au service du développement du territoire ;
  - Défi 2 : Une accessibilité améliorée : un atout pour le territoire ;
  - Défi 3 : Tendre vers 110.000 habitants à l'horizon 2030.
- **AXE 2 : POUR UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ET COMPLÉMENTAIRE**
  - Défi 1 : Répondre aux besoins en logements pour 110.000 habitants ;
  - Défi 2 : Garantir une mobilité performante, durable et accessible ;
  - Défi 3 : Mettre en place un nouveau modèle de coopération territoriale.
- **AXE 3 : POUR UN TERRITOIRE AU CADRE DU VIE ET AU CAPITAL NATURE VALORISE**
  - Défi 1 : Mettre en valeur le patrimoine, les sites d'exception et l'identité naturelle et rurale du territoire ;
  - Défi 2 : Préserver la biodiversité patrimoniale et ordinaire au sein du réseau écologique et offrir un cadre de vie végétal de qualité ;
  - Défi 3 : S'engager pour un cycle urbain durable.

Le PADD a fait l'objet d'un premier débat au sein du conseil communautaire le 27 mars 2017, au sein du conseil municipal le 18 mai 2017, et d'un second débat au sein du conseil communautaire le 13 novembre 2017.

## **OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'HUISSERIE :**

L'action 2 du défi 2 de l'axe 1 du PADD exprime les volontés suivantes :

- **Organiser les systèmes de contournement routiers**
- **Créer de nouveaux axes routiers pour desservir les sites stratégiques de l'agglomération, notamment les sites du Parc de développement économique Laval Mayenne (PDELM) et de logistique rail-route de Saint-Berthevin et participer au contournement routier de Laval**
- **Réaménager et sécuriser certains axes pour participer au contournement de Laval**
- **Compléter le rôle de l'autoroute A 81 afin de lui permettre d'être un axe de transit et participer au contournement routier de Laval**

De plus, lors de rencontres entre les représentants de Laval Agglomération et les représentants agricoles, notamment la chambre d'agriculture de la Mayenne, Il a été arrêté un accord de principe selon lequel il était important de répondre à la demande de visibilité des agriculteurs et donc de prendre toutes les dispositions utiles en matière de consommation d'espace agricole et des localisations, afin de permettre aux agriculteurs d'anticiper les adaptations nécessaires de leurs outils. Ils comprenaient les besoins probables de l'agglomération mais demandaient en contrepartie de prendre ces précautions.

### 3. La mise en œuvre du projet

Le projet se traduit à travers les différentes pièces du PLUi, notamment :

#### Le règlement

Le règlement est harmonisé. Cela supprime notamment les effets de frontière réglementaire qui existaient entre les communes.

Un seul règlement est établi pour les 20 communes de Laval Agglomération, car le travail réalisé sur la base des documents d'urbanisme communaux n'a pas mis en évidence des particularités réglementaires fortes entre les différents secteurs du territoire. De même l'élaboration de plans de secteur ne s'est ainsi pas avérée nécessaire.

#### Le zonage

Le zonage est simplifié avec 11 zones pour tout le territoire :

- 6 zones urbaines (UA, UR, UB, UH, UE et UL). Ces zonages (sauf UR) comprennent des zonages indicés qui mettent en évidence les particularités des sites concernés.
- Trois zones à urbaniser (AUh, AUe, AUI).
- Une zone naturelle et forestière (N). La zone N comprend un sous-zonage « Np » qui correspond aux zones naturelles protégées (notamment réservoirs de biodiversité).
- Une zone agricole (A). La zone A comprend un sous zonage « Ap », qui correspond à des parcelles à protéger en raison, notamment, de leur proximité avec les espaces urbanisés.

Par ailleurs, le zonage précise 201 secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) : Ah/Nh, Ae1/Ne1, Ae2/Ne2, At/Nt, Ar1/Nr1, Ar2/Nr2, Ag1, Ng1, Ag2, Al/Nl, Nc, Ncr, Aenr, Nenr.

De nombreux éléments complémentaires sont identifiés au sein des plans de zonage : les espaces boisés classés, les bois, jardins et parcs d'intérêt patrimonial protégés au titre de la Loi Paysage, les emplacements réservés, les bâtiments pouvant changer de destination, etc.

#### Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) peuvent, par quartiers ou par secteurs, prévoir les actions et opérations d'aménagement visant à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager un quartier.

73 OAP présentées sont des OAP dites « sectorielles ». Elles permettent de préciser les attendus en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère, d'insertion dans le cadre existant tout en conservant une certaine latitude pour les porteurs de projet.

4 OAP sont des OAP dites « de secteur d'aménagement ». Elles renseignent les thèmes suivants :

- La qualité de l'insertion architecturale, urbaine et paysagère ;
- La mixité fonctionnelle et sociale ;
- La qualité environnementale et la prévention des risques ;
- Les besoins en matière de stationnement ;
- La desserte par les transports en commun ;
- La desserte des terrains par les voies et réseaux.

#### Le rapport de présentation

Il comprend le diagnostic, la justification des choix (du PADD à la traduction réglementaire) et le rapport d'évaluation environnementale.

## **OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'HUISSERIE :**

La relecture du projet de PLUI fait apparaître les observations suivantes :

- Le PLUI ne fait pas apparaître d'emplacements réservés pour les voies de contournement de l'agglomération alors qu'elles font parties des axes stratégiques du SCoT, qu'elles sont formalisées dans les cartes du SCoT et qu'elles doivent permettre le développement du sud du territoire et faciliter les liaisons Nord/Sud tout en contribuant au rééquilibrage de l'activité économique entre le sud et le nord de l'agglomération. Cette volonté avait été reprise dans le PADD en indiquant qu'il y avait lieu d'organiser les systèmes de contournements routiers. Ce n'est pas traduit dans le règlement graphique. Il y a lieu par respect des orientations antérieures et pour l'avenir du sud de l'agglomération de corriger cet oubli.
- Créer un emplacement réservé pour l'aménagement de la voie de contournement Sud de l'agglomération lavalloise au bénéfice du conseil départemental de la Mayenne ou Laval Agglomération.
- Créer un emplacement réservé sur le Bois de L'Huisserie pour la partie qui n'est pas propriété de Laval Agglomération (partie Sud) au bénéfice de Laval Agglomération.
- Revoir le zonage du Bois de L'Huisserie : rechercher la cohérence avec le zonage de la commune de Laval et avec le périmètre de propriété de Laval Agglomération (supprimer l'espace boisé classé sur ces secteurs).
- Identification au sein du secteur UB-2 (secteur allée de la Futaie) de parcelles où sont permis le stationnement de caravanes autour d'un logement (sédentarisation des familles issues des gens du voyage).
- Les Loges : identification d'un bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Suppression du STECAL Nt dans le secteur de l'écluse de Cumont ;
- Création d'un STECAL Ae2 à La Goupillère pour activité de vente à la ferme ;
- Suppression du périmètre de 200 m autour de l'exploitation de La Hamardière afin de permettre l'extension urbaine du lotissement du Fougeray (la commune envisage de procéder à des échanges fonciers dans le secteur du Tertre ou du Pâtis afin de permettre à l'exploitant de retrouver une surface équivalente)
- Ajout d'un zonage Ap dans le secteur de la Perrine : la totalité des parcelles AH 209, AH 212, B 160, B 1333 et B 1334.
- Suppression d'un zonage Ap dans le secteur du Fougeray : la totalité des parcelles B 937, B 938, B 939, B 940, B 1321 et B 1390.
- Ajout d'un zonage Ap dans le secteur de la Hamardière : la totalité des parcelles AI 161 et B 372.
- Ajout d'un zonage Ap dans le secteur de la Moësière et de La Tonnerie : la totalité des parcelles AK 11, AK 31, AK 32, AK 34, AK 92, AK 113, AK 115.
- Ajout d'un zonage Ap dans le secteur de la route de la Plaine : la totalité des parcelles AM 3, AM 5, AM 8 et AM 28.
- Créer un emplacement réservé au sein de l'OAP Le Fougeray au bénéfice de la commune afin d'y réaliser une voie de desserte interne.
- Maintien du STECAL Nt au Pâtis en cas d'absence de siège d'exploitation agricole.
- Créer un emplacement réservé au bénéfice de Laval Agglomération au lieu-dit La Gaudrairie pour permettre l'aménagement d'une aire d'accueil de gens du voyage (par souci d'anticipation de la réglementation pour les communes de plus de 5.000 habitants).
- Supprimer l'emplacement réservé n°9 situé le long du chemin de Bonne et à proximité de la zone du Tertre.
- Patrimoine : revoir le périmètre de Bourienne dans lequel seul le bâtiment doit être identifié.
- Patrimoine : identifier l'emplacement des réservoirs d'eau des mines au lieu-dit La Plaine.
- Supprimer les marges de recul le long du bois de L'Huisserie.

### **4. Les modalités de concertation et leur mise en œuvre**

Les modalités de la concertation avec la population définies lors de la délibération de prescription du 23 novembre 2015 ont été mises en œuvre.

Plusieurs réunions publiques se sont tenues, en phase PADD et avant l'arrêt du PLU intercommunal.

Les documents de travail ont été mis à disposition du public dans chaque mairie et à l'hôtel communautaire.

Une exposition itinérante s'est tenue dans plusieurs mairies du territoire. Deux lettres du PLUi ont par ailleurs été distribuées à l'ensemble de la population. De plus, le bulletin municipal – le BIL – a rendu compte à plusieurs reprises du dossier du PLU et plus particulièrement dans l'édition de mai 2019. De cette manière, une large diffusion des informations relatives à l'avancée de la procédure de PLU intercommunal a pu être garantie.

### **Description du dispositif proposé :**

Le projet de PLUi est consultable en version papier à la Direction de l'Urbanisme de Laval Agglomération, Hôtel communautaire, 1 place du Général Ferrié à Laval et dans les 20 mairies des communes concernées.

Il est également consultable en version informatique sur le site internet de Laval Agglomération.

Le dossier comprend les pièces suivantes :

- 1) Rapport de présentation :
  - Diagnostic urbain
  - État initial de l'environnement
  - Justifications des choix retenus
  - Évaluation environnementale
  - Résumé non technique
  - Étude entrée de ville
- 2) Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- 3) Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
  - Principes généraux
  - OAP Habitat et Équipements
  - OAP Économie
  - OAP « de secteurs d'aménagement »
- 4) Règlement graphique
  - Plan général
  - Plan par secteurs SCoT
  - Plan par commune
  - Atlas changement de destination
- 5) Règlement écrit
- 6) Annexes
- 7) Bilan de la concertation

Le projet de PLUi a été arrêté par délibération du conseil communautaire en date du 25 février 2019.

Conformément à l'article R.153-5 du code de l'urbanisme, les communes membres doivent transmettre leur avis dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt projet du PLUi. Passé ce délai, l'avis de la commune sera réputé favorable.

Cet avis porte notamment sur la partie réglementaire du PLUi (règlement, zonage, orientations d'aménagement et de programmation) qui concerne la commune et prend la forme d'une délibération du conseil municipal.

Dans le cas où l'une des communes membres de Laval Agglomération émettrait un avis défavorable sur les éléments qui la concernent directement, et tel que le prévoit l'article L.153-15 du Code de l'urbanisme,

le conseil communautaire devrait délibérer à nouveau et arrêter le projet de PLUi à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Le projet de PLUi arrêté, le bilan de la concertation ainsi que l'ensemble des avis qui auront été réceptionnés seront soumis à l'enquête publique, qui se déroulera du 17 juin au 18 juillet 2019. S'en suivra la présentation en conférence intercommunale des maires des résultats de l'enquête publique et du rapport du commissaire enquêteur.

Le projet de PLUi pourra être modifié à la marge pour tenir compte des observations du commissaire enquêteur, avant son approbation par le conseil communautaire, prévue fin 2019.

En présence d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT) opposable, il sera exécutoire après l'exécution de la dernière mesure de publicité.

Une fois exécutoire, il se substituera à l'ensemble des documents d'urbanisme communaux en vigueur.

**M. DUMONT** demande des précisions sur les observations formulées quant aux gens du voyage.

**M. BOUHOURS** lui répond qu'il convient de distinguer :

- la politique de sédentarisation des gens du voyage pour laquelle il convient d'identifier un secteur situé en zone urbaine dans lequel pourrait être construit une habitation et qui pourrait accueillir sur ce terrain privé le stationnement de caravanes ;
- des aires d'accueil des gens du voyage qui une obligation pour toute commune de plus de 5.000 habitants.

Pour le premier point, il est identifié un secteur allée de la futaie ; pour le second le site de la Gaudrairie. Dans les 2 cas, bien qu'il n'existe aucun projet d'installation, il convient de prévoir la possibilité de le faire, en conformité avec le PADD du PLUI.

**M. TRICOT** trouve qu'un seul emplacement pour la sédentarisation des gens du voyage n'est pas pertinent car il pousserait à communautariser un quartier. Il se demande pourquoi il n'y a pas plusieurs secteurs identifiés pour cette destination.

**M. BOUHOURS** ajoute qu'il s'agit bien d'identifier un secteur et non pas un nombre de parcelles et que chaque éventuel projet d'installation se fera au cas par cas, en lien avec la commission Habitat, et qu'il n'existe à ce jour aucun projet de ce type à l'échelle de Laval Agglomération.

**M. BAILLEUX** ajoute que s'il est fait le choix de plusieurs secteurs, cela fige d'autres éventuels projets d'aménagements.

**Mme THIBAUDEAU** informe le conseil municipal que les autres communes concernées par la politique de sédentarisation (Bonchamp, Louverné) ont fait le choix d'un seul secteur. Elle précise qu'avant le stationnement des caravanes, il conviendra de construire une habitation.

**M. TRICOT** demande des précisions sur les modalités d'aménagement et le nombre de parcelles concernées.

**M. BRIAND** lui répond que cela n'est pas l'objet du PLUI qui est document qui fixe un zonage et un règlement. Ces questions seront abordées lors de l'instruction de la demande d'urbanisme.

**M. MOREAU** estime que le développement de liaisons routières entre le nord et l'ouest (Laval – Changé – Saint-Berthevin) au détriment du sud de l'agglomération montre très clairement un tropisme vers Rennes et la Bretagne et le délaissement des voies de communication vers la façade Atlantique (Nantes ou Saint-Nazaire).

**M. BAILLEUX** tient à insister sur la nécessité d'un classement uniforme du bois de L'Huisserie et de l'intérêt de créer un emplacement réservé afin de conserver ce poumon vert au cœur de l'agglomération.

Vu l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre 1<sup>er</sup> du Code de l'urbanisme ;

Vu le décret n°2015-1782 du 28 décembre 2015 modifiant diverses dispositions de la partie réglementaire du Code de l'urbanisme ;

Vu le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1<sup>er</sup> du Code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme, et notamment son article 12 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.153-15 et R.153-5,

Vu le Plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 25 janvier 2013 par le conseil municipal, et dont les dernières adaptations ont été adoptées le 27 février 2014, 14 novembre 2014 et 25 février 2019 ;

Vu l'approbation du SCot (Schéma de Cohérence Territoriale) des Pays de Laval et Loiron approuvé le 14 février 2014.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 23 novembre 2015 prescrivant l'élaboration d'un PLUi et définissant objectifs et les modalités de concertation ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 23 novembre 2015 définissant les modalités de collaboration avec les communes ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 juin 2017 adoptant le contenu modernisé du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et décidant l'application à la procédure d'élaboration du PLUi en cours de l'ensemble des articles R.151-1 à R.151-55 du Code de l'urbanisme, dans leur nouvelle rédaction en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

Vu le premier débat au sein du conseil communautaire en date du 27 mars 2017, sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), conformément à l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme,

Vu le débat au sein du conseil municipal en date du 18 mai 2017 sur les orientations générales du PADD du PLUi ;

Vu le second débat au sein du conseil communautaire en date du 13 novembre 2017, sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), conformément à l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 février 2019 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLUi ;

Vu les différentes pièces composant le dossier de PLUi arrêté, et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement écrit et graphique (zonage), et les annexes ;

Vu les conclusions de la réunion plénière du 30 avril 2019 ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ▶ **ÉMET** un avis favorable sur le projet du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Laval Agglomération, notamment sur le zonage, le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation concernant la commune.
- ▶ **DEMANDE** la prise en compte de l'ensemble des blocs d'observations sur le fond et sur la forme des documents telles qu'exprimées préalablement.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Pour copie conforme,  
L'Huisserie, le 17 mai 2019,  
Le maire,  
Jean-Marc BOUHOURS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU JEUDI 16 MAI 2019

**Date de convocation :**  
9 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le seize mai, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Marc BOUHOURS, maire.

**Date d'affichage :**  
17 mai 2019

**Nombre de conseillers en exercice :** 26

**Présents :** 17

**Pouvoirs :** 6

**Votants :** 23

**Secrétaire de séance :**  
Philippe MOREAU

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Anne-Marie JANVIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mohamed BEDANI	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Yves LE CUZIAT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Véronique BESSEYRE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éric MARQUET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Bernard BOUVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tony MARTIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Christian BRIAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Françoise MERLIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Sylvie DEFRAINE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Philippe MOREAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éliane RENOUARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nicolas DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aurore ROMMÉ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cécile FOURNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Xavier GALMARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guylène THIBAudeau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Loïc HOUDAYER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chantal VÉGIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Ont donné pouvoir :** Mohamed BEDANI à Guylène THIBAudeau, Véronique BESSEYRE à Jean-Marc BOUHOURS, Anne-Marie JANVIER à Loïc HOUDAYER, Éric MARQUET à Thierry BAILLEUX, Tony MARTIN à Emmanuel HAMON et Marie-Françoise MELRIN à Sylvie DERAINE

### AIDE À DOMICILE : CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC L'ADMR

RAPPORTEUR : NATHALIE LE ROUX

Délibération 2019-AS-05-01

La commune travaille de concert avec l'ADMR sur la compétence de portage de repas à domicile. Au-delà de cette mission, l'ADMR effectue de nombreuses activités dans le domaine de l'aide à la personne pour lesquelles elle perçoit annuellement une subvention communale.

Considérant que le ressort territorial de l'ADMR de L'Huisserie couvre les communes de L'Huisserie, Montigné-Le-Brillant, Nuillé-sur-Vicoin et Origné, les 4 communes ont entamé depuis plusieurs mois une discussion visant à :

- Harmoniser les subventions communales versées à l'ADMR en fixant un cadre commun et un montant d'aide par heure d'activité en fonction d'un public déterminé (personnes âgées ou handicapées et auprès des enfants et familles fragilisés) ;
- Pérenniser un financement à l'ADMR.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'approuver la présente convention qui entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ▶ **APPROUVE** cette proposition de convention annexée à la présente délibération.
- ▶ **PRÉCISE** que ce montant sera réglé annuellement au compte 6574 (service 1804) du budget principal.
- ▶ **AUTORISE** le maire ou un adjoint à signer la convention correspondant.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Pour copie conforme,  
L'Huisserie, le 17 mai 2019,  
Le maire,  
Jean-Marc BOUHOURS



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU JEUDI 27 JUIN 2019

**Date de convocation :**  
21 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept juin, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de L'HUISserie, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Marc BOUHOURS, maire.

**Date d'affichage :**  
28 juin 2019

**Nombre de conseillers en exercice :** 26

**Présents :** 19

**Pouvoirs :** 5

**Votants :** 24

**Secrétaire de séance :**  
Yves LE CUZIAT

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Anne-Marie JANVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mohamed BEDANI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Yves LE CUZIAT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Véronique BESSEYRE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éric MARQUET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bernard BOUVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tony MARTIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Christian BRIAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Françoise MERLIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sylvie DEFRAINE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Philippe MOREAU	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éliane RENOUD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nicolas DUMONT	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aurore ROMMÉ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cécile FOURNIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Xavier GALMARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guyène THIBAUDEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Loïc HOUDAYER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chantal VÉGIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Ont donné pouvoir :** Thierry BAILLEUX à Xavier GALMARD, Noëlle DELAHAIE à Anne-Marie JANVIER, Nicolas DUMONT à Marie-Françoise MERLIN, Cécile FOURNIER à Chantal VÉGIER et Philippe MOREAU à Emmanuel HAMON.

### PERSONNEL COMMUNAL – ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE

RAPPORTEUR : JEAN-MARC BOUHOURS

Délibération 2019-AGPC-06-17

Annexe :  Document unique (1 document)

Il est rappelé au conseil municipal que la commune a engagé depuis plus de 2 ans une démarche de rédaction de son document unique visant à évaluer les risques professionnels encourus par les agents communaux.

Ce document est le fruit d'un long travail de recensement des risques entre l'assistant de prévention de la collectivité, les agents et leurs responsables de service.

Il s'agit d'un véritable outil pour améliorer la sécurité et les conditions de travail. Ainsi, investir dans la prévention, c'est améliorer le fonctionnement de la collectivité, valoriser son savoir-faire et renforcer la cohésion sociale.

Par ailleurs, la commune, accompagnée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Mayenne (CDG 53), a engagé cette démarche de prévention pour réaliser l'évaluation des risques professionnels et qu'à ce titre, elle a sollicité un soutien financier du Fonds national de prévention de la CNRACL et a obtenu une subvention de 6.000 €.

Enfin, la commune a anticipé certains points du plan d'action depuis l'année 2017 et a réalisé de nombreuses actions visant à minorer ou supprimer des risques professionnels :

- par le biais de formation (premiers secours, habilitations de conduite, sécurisation d'un chantier sur la voie publique, ...)
- par l'achat d'équipements de protection individuelle (tenues d'élagage, gants, masques, ...)
- par des modifications d'approche du travail (déplacements de photocopieurs, consignes données aux agents, externalisation de certaines missions, ...)
- par des travaux (création d'un bureau en mairie, ...).

Vu l'article R4121-3 du code du travail ;

Vu l'article 108-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable du comité technique du 3 juin 2019 ;

Vu l'avis favorable du C.H.S.C.T du 3 juin 2019 ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- ▶ **APPROUVE** le document unique d'évaluation des risques professionnels de la commune annexé à la présente.
- ▶ **DIT** qu'il sera mis à jour annuellement sous la responsabilité du maire ou de ses adjoints.
- ▶ **PRÉCISE** qu'un plan d'action visant à la réduction des risques professionnels sera mis en place annuellement.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Pour copie conforme,  
L'Huisserie, le 28 juin 2019,  
Le maire,  
Jean-Marc BOUHOURS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU JEUDI 27 JUIN 2019

**Date de convocation :**  
21 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept juin, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Marc BOUHOURS, maire.

**Date d'affichage :**  
28 juin 2019

**Nombre de conseillers en exercice :** 26

**Présents :** 19

**Pouvoirs :** 5

**Votants :** 24

**Secrétaire de séance :**  
Yves LE CUZIAT

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Anne-Marie JANVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mohamed BEDANI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Yves LE CUZIAT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Véronique BESSEYRE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éric MARQUET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bernard BOUVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tony MARTIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Christian BRIAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Françoise MERLIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sylvie DEFRAINE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Philippe MOREAU	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éliane RENOUARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nicolas DUMONT	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aurore ROMMÉ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cécile FOURNIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Xavier GALMARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guylène THIBAUDEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Loïc HOUDAYER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chantal VÉGIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Ont donné pouvoir :** Thierry BAILLEUX à Xavier GALMARD, Noëlle DELAHAIE à Anne-Marie JANVIER, Nicolas DUMONT à Marie-Françoise MERLIN, Cécile FOURNIER à Chantal VÉGIER et Philippe MOREAU à Emmanuel HAMON.

### TARIFS MUNICIPAUX 2019

RAPPORTEUR : XAVIER GALMARD

Délibération 2019-FIN-06-12

Par délibération du 6 décembre 2018, le conseil municipal avait fixé les tarifs 2019 pour divers services, dont le cimetière. Considérant la mise en place d'un logiciel de gestion du cimetière, il convient de modifier les tarifs municipaux afin de dissocier la concession du bâti (cavurne ou caveau). En effet, seule la concession de terrain nu est concernée par le renouvellement.

#### ■ Cimetière

Concession trentenaire de terrain nu (pour cavurne, non fournie)	225,00 €
Concession trentenaire de terrain nu (pour caveau, non fourni)	225,00 €
Concession de cavurne 60 x 60 cm, fournie par la commune *	215,00 €
Concession de caveau 2 places, fourni par la commune *	1 100,00 €
Concession case columbarium trentenaire (plaque de fermeture vierge comprise)	510,00 €
Emplacement trentenaire support de mémoire	55,00 €
Concession carré enfant (à perpétuité)	GRATUIT

\* La concession d'un caveau ou d'une cavurne nécessite de s'acquitter du montant de la concession de terrain nu. Au moment du renouvellement, l'usager ne devra s'acquitter que de la concession de terrain nu.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- ▶ **ANNULE ET REMPLACE** les tarifs du cimetière votés par délibération n°2018-AGPC-12-20 du 6 décembre 2018.
- ▶ **FIXE** les tarifs du cimetière comme exposés préalablement.
- ▶ **PRÉCISE** que ceux-ci seront applicables à compter du 28 juin 2019.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Pour copie conforme,  
L'Huisserie, le 28 juin 2019,  
Le maire,  
Jean-Marc BOUHOURS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU JEUDI 27 JUIN 2019

**Date de convocation :**  
21 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept juin, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de L'HUISserie, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Marc BOUHOURS, maire.

**Date d'affichage :**  
28 juin 2019

**Nombre de conseillers en exercice :** 26

**Présents :** 19

**Pouvoirs :** 5

**Votants :** 24

**Secrétaire de séance :**  
Yves LE CUZIAT

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Anne-Marie JANVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mohamed BEDANI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Yves LE CUZIAT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Véronique BESSEYRE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éric MARQUET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bernard BOUVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tony MARTIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Christian BRIAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Françoise MERLIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sylvie DEFRAINE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Philippe MOREAU	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éliane RENOUEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nicolas DUMONT	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aurore ROMMÉ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cécile FOURNIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Xavier GALMARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guyène THIBAudeau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Loïc HOUDAYER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chantal VÉGIÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Ont donné pouvoir :** Thierry BAILLEUX à Xavier GALMARD, Noëlle DELAHAIE à Anne-Marie JANVIER, Nicolas DUMONT à Marie-Françoise MERLIN, Cécile FOURNIER à Chantal VÉGIÉ et Philippe MOREAU à Emmanuel HAMON.

### BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

RAPPORTEUR : GUYÈNE THIBAudeau

Délibération 2019-FIN-06-11

Il est proposé la décision modificative suivante afin d'ajuster en cours d'exercice les prévisions budgétaires en fonctionnement et en investissement.

Pour la section de fonctionnement :

- ajustement des montants des dotations et de l'imposition locale ;
- changement d'imputation de dépenses de personnel concernant le service de la halte-garderie (service 1823) ;
- ajout de crédits pour des entretiens et des réparations imprévues (couverture de la mairie et afficheurs des salles de sports) ;
- ajout de crédits pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de téléphonie afin de remettre à jour l'ensemble des contrats de téléphonie fixe, mobile et Internet de façon à générer des économies de fonctionnement à venir ;
- ajout de crédits en dépenses imprévues pour équilibrer la section.

<b>BUDGET PRINCIPAL - Section de fonctionnement</b>				
<b>Article</b>	<b>Service</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses (en €)</b>	<b>Recettes (en €)</b>
615221	1201	Entretien et réparations (couverture mairie)	4 300,00	
615221	1303	Entretien et réparations (réparation des afficheurs - salle Fougeray et 2000)	2 000,00	
64111	1823	Rémunérations	15 400,00	
64118	1823	Autres indemnités	650,00	
64131	1823	Rémunérations	-15 400,00	
6454	1823	Cotisations ASSEDIC	-650,00	
6226	2001	Honoraires (AMO téléphonie fixe, mobile, Internet)	9 000,00	
6558	1705	Autres contributions obligatoires (subvention OGEC)	79 500,00	
6574	1705	Subventions aux associations (subvention OGEC)	-79 500,00	
73111	2001	Contributions directes		14 000,00
7411	2001	Dotation globale de fonctionnement		3 400,00
74121	2001	Dotation de solidarité rurale		3 100,00
74127	2001	Dotation nationale de péréquation		-3 000,00
74835	2001	Etat - compensation exonération TH		2 300,00
022	2001	Dépenses imprévues	4 500,00	
<b>TOTAL DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1</b>			<b>19 800,00</b>	<b>19 800,00</b>
Pour mémoire : budget primitif 2019 du 7 février 2019			4 280 928,00	4 280 928,00
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>4 300 728,00</b>	<b>4 300 728,00</b>

Pour la section d'investissement :

- modification de l'opération pour le terrassement du cimetière (et ajustement de crédits) ;
- ajustement de crédits pour l'acquisition de matériels techniques et d'entretien (autolaveuse) ;
- ajout de crédits pour le remplacement de la chaudière du centre technique municipal tombée en panne et l'acquisition de blocs de secours à l'Espace du Maine ;
- ajout de crédits afin de pouvoir honorer les révisions de prix de la maîtrise d'œuvre du restaurant scolaire et les plans d'évacuation de la médiathèque (non prévus au budget) ;
- ajout de crédits pour les honoraires du bureau d'études voirie concernant la rue du Bois ;
- ajout de crédits afin de pouvoir honorer les frais annexes (honoraires d'agence et frais d'acte notarié) dans le cadre du rachat du foncier de l'îlot des sources à Laval Agglomération (seule était prévue au budget le prix de rachat) ;
- ajout de crédits suite aux notifications de DETR et de contrat de ruralité (environ 176.000 €) ;
- modification d'imputations de diverses subventions (qui ne doivent pas être affectées sur des opérations) ;
- ajout de crédits en dépenses et en recettes pour 235.000 € de l'acquisition foncière PRIOUX-COLLARD ;
- ajout de crédits en dépenses imprévues pour équilibrer la section.

<b>BUDGET PRINCIPAL - Section d'investissement</b>					
<b>Opération</b>	<b>Article</b>	<b>Service</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses (en €)</b>	<b>Recettes (en €)</b>
200009	2151	1302	Terrassement cimetière	-4 350,00	
200402	2115	1001	Actes notariés - Acquisitions PRIOUX - COLLARD	235 000,00	
200903	21318	1310	Autres bâtiments publics (Blocs de secours Espace du Maine)	2 300,00	
200906	2128	1401	Terrassement cimetière	4 400,00	
200906	2158	1401	Débrousailluse électrique et tronçonneuse	2 000,00	
201004	2188	1312	Autolaveuse Espace du Maine	4 100,00	
201004	21318	1301	Chaudière CTM	3 300,00	
201005	2158	1302	Divers matériels CTM	-2 000,00	

201304	21318	1502	Plans évacuation de la médiathèque	500,00	
201701	2313	1701	Construction en cours (révision MOE Restaurant scolaire)	1 000,00	
201801	2031	1001	Etude de voirie Rue du bois / Ilot des Sources	6 300,00	
201801	2115	1001	Acquisition Ilot des Sources (frais notaire + agence)	20 000,00	
201801	2188	1001	Panneau d'annonce Aménagement du centre-ville	3 200,00	
	1311	1001	Subvention de l'État (DETR Ilot des sources)		124 976,00
	1311	1000	Subvention de l'État (Contrat de ruralité Ilot des sources)		50 000,00
200009	1312	1302	Subvention du département		-10 000,00
	1322	1302	Subvention du département		10 000,00
200010	1328	1102	Autre subvention		-21 859,69
	1318	1102	Autre subvention		21 859,69
201001	1328	1823	Autre subvention		-31 138,46
	1328	1823	Autre subvention		31 138,46
201003	1328	1305	Autre subvention		-7 545,78
	1328	1305	Autre subvention		7 545,78
201701	1313	1001	Subvention du département		-69 000,00
	1323	1001	Subvention du département		69 000,00
201701	1318	1701	Autre subvention		-36 225,00
	1328	1701	Autre subvention		36 225,00
201701	1322	1701	Subvention de la région		-100 000,00
	1322	1701	Subvention de la région		100 000,00
-	024	1001	Produit des cessions (revente PRIOUX-COLLARD - EPFL)		235 000,00
-	020	2001	Dépenses imprévues	4 226,00	
<b>TOTAL DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1</b>				<b>279 976,00</b>	<b>409 976,00</b>
Pour mémoire : budget primitif 2019 du 7 février 2019				1 820 000,00	1 890 000,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				<b>2 099 976,00</b>	<b>2 299 976,00</b>

La section d'investissement du budget primitif a été votée en suréquilibre de 70.000 € afin de combler le déficit d'investissement cumulé constaté à l'issue de l'exercice 2018. Du fait de l'apport de subventions concernant l'ilot des sources (environ 176.000 €) et des dépenses nouvelles et/ou imprévues, il est proposé que la section d'investissement soit en suréquilibre à hauteur de 200.000 €.

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 20 juin 2019 ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 20 voix pour et 4 abstentions (Noëlle DELAHAIE, Loïc HOUDAYER, Anne-Marie JANVIER, Olivier TRICOT)**

► **ADOpte** la décision modificative n°1 telle qu'exposée préalablement.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huissierie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Pour copie conforme,  
L'Huissierie, le 28 juin 2019,  
Le maire,  
Jean-Marc BOUHOURS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU JEUDI 27 JUIN 2019

**Date de convocation :**  
21 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept juin, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Marc BOUHOURS, maire.

**Date d'affichage :**  
28 juin 2019

**Nombre de conseillers en exercice :** 26

**Présents :** 19

**Pouvoirs :** 5

**Votants :** 24

**Secrétaire de séance :**  
Yves LE CUZIAT

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Anne-Marie JANVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mohamed BEDANI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Yves LE CUZIAT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Véronique BESSEYRE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éric MARQUET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bernard BOUVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tony MARTIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Christian BRIAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Françoise MERLIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sylvie DEFRAINE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Philippe MOREAU	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éliane RENOUARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nicolas DUMONT	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aurore ROMMÉ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cécile FOURNIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Xavier GALMARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guyène THIBAUDEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Loïc HOUDAYER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chantal VÉGIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Ont donné pouvoir :** Thierry BAILLEUX à Xavier GALMARD, Noëlle DELAHAIE à Anne-Marie JANVIER, Nicolas DUMONT à Marie-Françoise MERLIN, Cécile FOURNIER à Chantal VÉGIER et Philippe MOREAU à Emmanuel HAMON.

### SCHÉMA DÉPARTEMENTAL VÉLO – INSCRIPTION D'UN ITINÉRAIRE SUR LA COMMUNE DE L'HUISSERIE

RAPPORTEUR : EMMANUEL HAMON

Délibération 2019-UTV-06-09

En plein essor depuis plusieurs années, le vélotourisme constitue un mode de vacances particulièrement apprécié des consommateurs français et étrangers. Ce phénomène s'accompagne de nouvelles attentes en termes d'itinéraires, d'équipements et de services. C'est pourquoi, Mayenne Tourisme, conjointement avec le conseil départemental de la Mayenne, a proposé un nouveau schéma vélo départemental pouvant s'intégrer au schéma régional.

Ce projet touristique d'envergure, présenté en commission d'étude du conseil départemental, a reçu un avis favorable suivi d'un accord de principe, après visite de contrôle sur site du conseil régional des Pays de la Loire.

Les objectifs de ce schéma sont de créer un maillage entre :

- le chemin de halage et les voies vertes
- des connexions entre les départements limitrophes (Sarthe, Anjou et Bretagne)
- et les sites touristiques : sites départementaux, petites cités de caractère, sites de visite, bases de loisirs, hébergements...

Les enjeux pour le territoire sont :

- le référencement et la valorisation de ces itinéraires à l'échelle départementale et régionale et ainsi favoriser une meilleure visibilité des offres touristiques
- accorder la possibilité aux prestataires d'entrer dans la labellisation Accueil Vélo et ainsi de pouvoir mobiliser les financements correspondants.

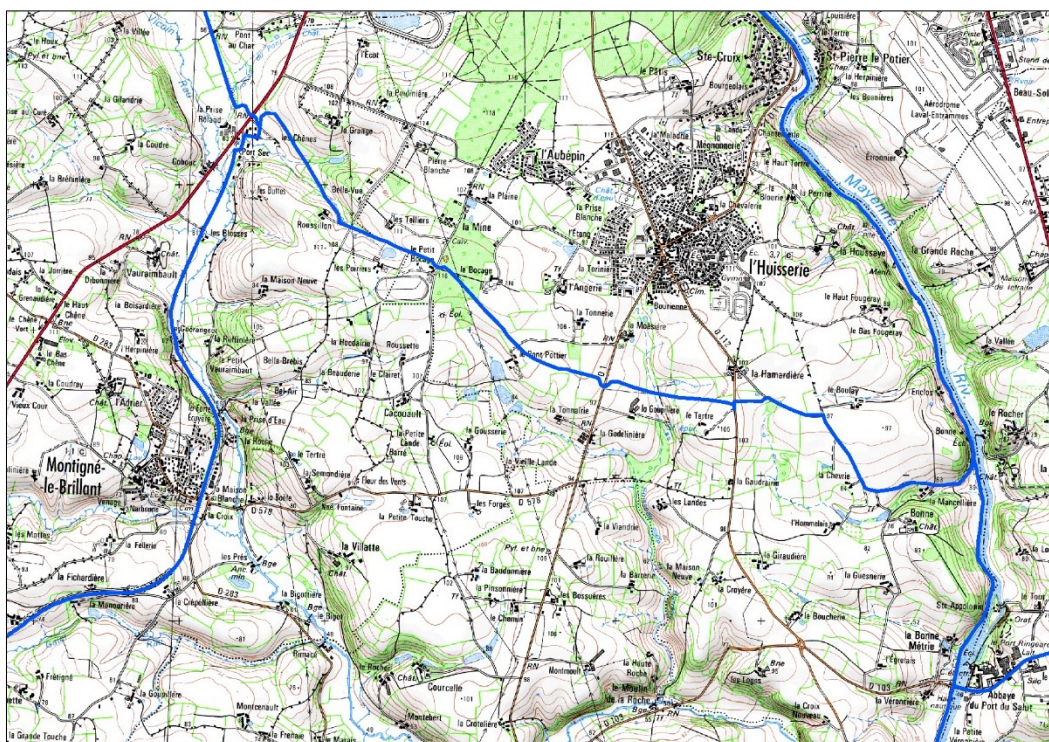


En l'état, les itinéraires sont éligibles au schéma régional et ne nécessitent pas d'aménagements complémentaires mais peuvent cependant être améliorés selon les souhaits des communes.

Il convient cependant de tenir compte, bien évidemment, de leur continuité en cas de projets routiers ou de tout autre projet d'aménagement.

Le lancement du projet par Mayenne Tourisme nécessite ainsi la validation définitive et précise les différents tracés par les collectivités intéressées.

S'agissant du territoire communal, les liaisons sont celles en direction du halage depuis la voie verte Saint-Berthevin – Renazé soit un passage au sud par la RD 910 puis le chemin de Bonne. L'itinéraire envisagé est tracé en bleu sur le plan suivant :



**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- ▶ **APPROUVE** le projet de schéma départemental vélo tel qu'exposé ci-dessus.
- ▶ **AUTORISE** le maire ou un adjoint à signer tout document relatif à l'exécution la présente délibération.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'huissierie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Pour copie conforme,  
L'huissierie, le 28 juin 2019,  
Le maire,  
Jean-Marc BOUHOURS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU JEUDI 27 JUIN 2019

**Date de convocation :**  
21 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept juin, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Marc BOUHOURS, maire.

**Date d'affichage :**  
28 juin 2019

**Nombre de conseillers en exercice :** 26

**Présents :** 19

**Pouvoirs :** 5

**Votants :** 24

**Secrétaire de séance :**  
Yves LE CUZIAT

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Anne-Marie JANVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mohamed BEDANI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Yves LE CUZIAT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Véronique BESSEYRE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éric MARQUET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bernard BOUVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tony MARTIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Christian BRIAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Françoise MERLIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sylvie DEFRAINE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Philippe MOREAU	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éliane RENOUARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nicolas DUMONT	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aurore ROMMÉ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cécile FOURNIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Xavier GALMARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guyène THIBAUDEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Loïc HOUDAYER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chantal VÉGIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Ont donné pouvoir :** Thierry BAILLEUX à Xavier GALMARD, Noëlle DELAHAIE à Anne-Marie JANVIER, Nicolas DUMONT à Marie-Françoise MERLIN, Cécile FOURNIER à Chantal VÉGIER et Philippe MOREAU à Emmanuel HAMON.

### **ÎLOT DES SOURCES : SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE AU TITRE DU VOLET HABITAT DES CONTRATS DE TERRITOIRE**

RAPPORTEUR : CHRISTIAN BRIAND

Délibération 2019-UTV-06-10

Le programme « îlot des sources » s'inscrit dans plusieurs axes de développement du territoire à savoir :

- l'accès aux services publics et marchands et aux soins ;
- la revitalisation du centre-ville, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes ;
- l'attractivité du territoire
- la cohésion sociale.

Ce programme est éligible au volet habitat des contrats de territoire du département de la Mayenne.

Le plan de financement de l'opération actualisé se décompose comme suit :

DÉPENSES			RECETTES		
Postes	Montant € HT	Montant € TTC	Postes	Montant en €	Taux
Acquisition Langlois via Laval Agglo (hors frais de notaire)	320 829,60 €	320 829,60 €	Etat (DETR) – subvention notifiée	124 975,50 €	20,79%
Acquisition Langlois en direct (avec frais de notaire)	142 277,32 €	142 688,58 €	Département	80 075,00 €	13,32%
Acquisition Tissier en direct (hors frais de notaire)	66 000,00 €	66 000,00 €	Recettes générées (Revente foncier Méduane Habitat) - Hypothèse	225 000,00 €	37,43%
Géomètre	2 628,33 €	3 154,00 €	Autofinancement	121 033,68 €	20,14%
Diagnostic amiante plomb	1 085,00 €	1 302,00 €	Etat (Contrat de ruralité) – subvention notifiée	50 000,00 €	8,32%
Déconstruction - devis	49 500,00 €	59 400,00 €			
AMO de LMA	6 425,00 €	7 710,00 €			
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>588 745,25 €</b>	<b>601 084,18 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>601 084,18 €</b>	<b>100%</b>

Pour mémoire, l'opérateur retenu est Méduane Habitat. La discussion sur le prix de cession du foncier avec Méduane Habitat après l'ouverture des plis de ce chantier.

En l'espèce, il est sollicité à ce titre une subvention d'un montant de 80.075,00 € auprès du conseil départemental de la Mayenne.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 19 voix pour, 1 voix contre (Loïc HOUDAYER) et 4 abstentions (Noëlle DELAHAIE, Anne-Marie JANVIER, Olivier TRICOT, Stanislas SALMON)**

- ▶ **APPROUVE** cette proposition.
- ▶ **AUTORISE** le maire ou un adjoint à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Pour copie conforme,  
L'Huisserie, le 28 juin 2019,  
Le maire,  
Jean-Marc BOUHOURS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU JEUDI 27 JUIN 2019

**Date de convocation :**  
21 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept juin, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Marc BOUHOURS, maire.

**Date d'affichage :**  
28 juin 2019

**Nombre de conseillers en exercice :** 26

**Présents :** 19

**Pouvoirs :** 5

**Votants :** 24

**Secrétaire de séance :**  
Yves LE CUZIAT

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Anne-Marie JANVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mohamed BEDANI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Yves LE CUZIAT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Véronique BESSEYRE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éric MARQUET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bernard BOUVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tony MARTIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Christian BRIAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Françoise MERLIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sylvie DEFRAINE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Philippe MOREAU	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éliane RENOUARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nicolas DUMONT	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aurore ROMMÉ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cécile FOURNIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Xavier GALMARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guyène THIBAUDEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Loïc HOUDAYER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chantal VÉGIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Ont donné pouvoir :** Thierry BAILLEUX à Xavier GALMARD, Noëlle DELAHAIE à Anne-Marie JANVIER, Nicolas DUMONT à Marie-Françoise MERLIN, Cécile FOURNIER à Chantal VÉGIER et Philippe MOREAU à Emmanuel HAMON.

### ADOPTION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES STRUCTURES ENFANCE JEUNESSE (CHÂTEAU DES MÔMES, RESTAURANT SCOLAIRE, ESPACE JEUNES ET MULTI-ACCUEIL)

RAPPORTEUR : CECILE FOURNIER

Délibération 2019-ASEJ-06-03

Par délibération du 5 juillet dernier, le conseil municipal avait approuvé une mise à jour du règlement intérieur des différentes structures enfance-jeunesse de la commune. Il est proposé une nouvelle mise à jour ayant pour but de l'adapter aux difficultés d'applications rencontrées. Les principales modifications sont les suivantes :

- l'importance de compléter l'ensemble des champs de renseignements de la fiche famille (et notamment les personnes habilitées à venir récupérer l'enfant) ;
- l'arrêt de l'inscription à un projet môme.

Vu l'avis favorable de la commission Enfance – Jeunesse du 5 juin 2019 ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- ▶ **APPROUVE** le règlement annexé à la présente délibération.
- ▶ **DIT QUE** celui-ci sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.
- ▶ **CHARGE** le maire ou un adjoint de sa bonne exécution.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Pour copie conforme,  
L'Huisserie, le 28 juin 2019,  
Le maire,  
Jean-Marc BOUHOURS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU JEUDI 27 JUIN 2019

**Date de convocation :**  
21 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept juin, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de L'HUISserie, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Marc BOUHOURS, maire.

**Date d'affichage :**  
28 juin 2019

**Nombre de conseillers en exercice :** 26

**Présents :** 19

**Pouvoirs :** 5

**Votants :** 24

**Secrétaire de séance :**  
Yves LE CUZIAT

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Anne-Marie JANVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mohamed BEDANI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Yves LE CUZIAT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Véronique BESSEYRE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éric MARQUET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bernard BOUVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tony MARTIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Christian BRIAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Françoise MERLIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sylvie DEFRAINE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Philippe MOREAU	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éliane RENOUEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nicolas DUMONT	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aurore ROMMÉ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cécile FOURNIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Xavier GALMARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guyène THIBAUDEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Loïc HOUDAYER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chantal VÉGIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Ont donné pouvoir :** Thierry BAILLEUX à Xavier GALMARD, Noëlle DELAHAIE à Anne-Marie JANVIER, Nicolas DUMONT à Marie-Françoise MERLIN, Cécile FOURNIER à Chantal VÉGIER et Philippe MOREAU à Emmanuel HAMON.

### TARIFS DES SERVICES PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES (CHÂTEAU DES MÔMES, PAUSE MÉRIDIENNE, ESPACE JEUNES, CENTRE DE LOISIRS) POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

RAPPORTEUR : CECILE FOURNIER

Délibération 2019-ASEJ-06-04

La commune a mis en place un certain nombre de services périscolaires et extrascolaires et peut à ce titre recevoir des recettes de la part des usagers. Ainsi, il est proposé les tranches de quotients et les tarifs de base suivants, étant précisé qu'il est proposé une augmentation de 1,50 % de ces derniers :

▪ **Pour les habitants de L'Huisserie :**

Tranche	A	B	C	D	E
<b>Quotient familial</b>	<b>0 – 500</b>	<b>501– 890</b>	<b>891 – 1120</b>	<b>1121 – 1500</b>	<b>≥ 1501</b>
<b>Pondération du tarif de base</b>	70 %	85 %	105 %	110 %	120 %

PAUSE MÉRIDIENNE		Tranches de tarifs				
Prestation	Tarif de base	A	B	C	D	E
Pause méridienne (forfait)	3,44 €	2,41 €	2,92 €	3,61 €	3,78 €	4,13 €

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE / ÉTUDE / MERCREDIS LOISIRS		Tranches de tarifs				
Prestation	Tarif de base	A	B	C	D	E
Accueil périscolaire (par tranche de 30 minutes)	0,67 €	0,47 €	0,57 €	0,70 €	0,74 €	0,80 €
Pénalité après 19 h (par tranche de 30 mn)	20,00 €	14,00 €	17,00 €	21,00 €	22,00 €	24,00 €
Etude surveillée (forfait)	2,01 €	1,41€	1,71 €	2,11 €	2,21 €	2,41 €
Mercredi loisirs (forfait jour)	3,44 €	2,41 €	2,92 €	3,61 €	3,78 €	4,13 €

ACCUEIL DE LOISIRS		Tranches de tarifs				
Prestation	Tarif de base	A	B	C	D	E
Journée ALSH (forfait jour)	7,16 €	5,01€	6,08€	7,51 €	7,87 €	8,59 €
Journée ALSH avec repas (forfait jour)	10,60 €	7,42€	9,01 €	11,13 €	11,66 €	12,72 €
Journée de camps (forfait jour)	24,77 €	17,34 €	21,05 €	26,00 €	27,24 €	29,72 €
Bivouac (forfait jour)	3,44 €	2,41 €	2,92 €	3,61 €	3,78 €	4,13 €
Convention ALSH Laval (forfait jour)	15,83 €	11,08 €	13,46 €	16,63 €	17,42 €	19,00 €

ESPACE JEUNES		Tranches de tarifs				
Prestation	Tarif de base	A	B	C	D	E
Abonnement annuel	10,77 €	7,54 €	9,15 €	11,31 €	11,85 €	12,92 €
Transport (réseau TUL ou minibus)	1,17 €	0,82 €	0,99 €	1,23 €	1,28 €	1,40 €
Repas (soirées à l'espace jeunes)	2,03 €	1,42 €	1,73 €	2,13 €	2,23 €	2,44 €
Demi-journée de stage	3,57 €	2,50 €	3,04 €	3,75 €	3,93 €	4,29 €

Concernant les activités proposées par l'Espace Jeunes, il est proposé une prise en charge dans les conditions suivantes :

Activité avec intervenant	80 % du prix de l'activité à la charge de la commune 20 % du prix de l'activité à la charge des familles
Activité avec entrée	50 % du prix de l'activité à la charge de la commune 50 % du prix de l'activité à la charge des familles

Ainsi, le tarif de l'activité sera composé du prix d'achat de l'activité par la commune multiplié par le taux de modulation liée à la tranche de quotient familial et multiplié par la part à la charge de la famille selon les conditions présentées dans le tableau ci-dessus.

Exemple d'activité avec intervenant à 12 € pour un QF tranche B = 12 € x 85 % x 20 % = 2,04 €

Exemple d'activité avec entrée à 15 € pour un QF tranche C = 15 € x 105 % x 50 % = 7,88 €

▪ **Pour les habitants des autres communes que L'Huisserie :**

Tranche	F	G
Quotient familial	0 – 890	≥ 891
Pondération du tarif de base	130 %	140 %

PAUSE MÉRIDIDIENNE		Tranches de tarifs	
Prestation	Tarif de base	F	G
Pause méridienne (forfait)	3,44 €	4,47 €	4,82 €

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE / TAP / ÉTUDE / MERCREDIS LOISIRS		Tranches de tarifs	
Prestation	Tarif de base	F	G
Accueil périscolaire (par tranche de 30 minutes)	0,67 €	0,87 €	0,94 €
Accueil périscolaire après 19 h 00 (par tranche de 30 minutes)	20,00 €	26,00 €	28,00 €
Etude surveillée (forfait)	2,01 €	2,61 €	2,81 €
Mercredi loisirs (forfait jour)	3,44 €	4,47 €	4,82 €

ACCUEIL DE LOISIRS		Tranches de tarifs	
Prestation	Tarif de base	F	G
Journée ALSH (forfait jour)	7,16 €	9,30 €	10,02 €
Journée ALSH avec repas (forfait jour)	10,60 €	13,78 €	14,84 €
Journée de camps (forfait jour)	24,77 €	32,20 €	34,67 €
Bivouac (forfait jour)	3,44 €	4,47 €	4,82 €
Convention ALSH Laval (forfait jour)	15,83 €	20,58 €	22,17 €

ESPACE JEUNES		Tranches de tarifs	
Prestation	Tarif de base	F	G
Abonnement annuel	10,77 €	14,00 €	15,08 €
Transport (réseau TUL ou minibus)	1,17 €	1,52 €	1,63 €
Repas (soirées à l'espace jeunes)	2,03 €	2,64 €	2,84 €
Demi-journée de stage	3,57 €	4,64 €	5,00 €

Concernant les activités proposées par l'Espace Jeunes, il est proposé une prise en charge dans les conditions suivantes :

Activité avec intervenant	80 % du prix de l'activité à la charge de la commune 20 % du prix de l'activité à la charge des familles
Activité avec entrée	50 % du prix de l'activité à la charge de la commune 50 % du prix de l'activité à la charge des familles

Ainsi, le tarif de l'activité sera composé du prix d'achat de l'activité par la commune multiplié par le taux de modulation liée à la tranche de quotient familial et multiplié par la part à la charge de la famille selon les conditions présentées dans le tableau ci-dessus.

Exemple d'activité avec intervenant à 12 € pour un QF tranche F =  $12 \text{ €} \times 130 \% \times 20 \% = 3,12 \text{ €}$

Exemple d'activité avec entrée à 15 € pour un QF tranche G =  $15 \text{ €} \times 140 \% \times 50 \% = 10,50 \text{ €}$

Vu l'avis favorable de la commission Enfance – Jeunesse du 5 juin 2019 ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 6 abstentions ((Noëlle DELAHAIE, Anne-Marie JANVIER, Loïc HOUDAYER, Marie-Françoise MERLIN, Olivier TRICOT, Stanislas SALMON),**

- ▶ **APPROUVE** cette proposition.
- ▶ **FIXE** à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 les tarifs des services périscolaires et extrascolaires comme indiqué préalablement.
- ▶ **PRÉCISE** que ces recettes seront imputées au chapitre 70 du budget principal.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Pour copie conforme,  
L'Huisserie, le 28 juin 2019,  
Le maire,  
Jean-Marc BOUHOURS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU JEUDI 10 OCTOBRE 2019

**Date de convocation :**  
2 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix octobre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de L'HUISserie, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Marc BOUHOURS, maire.

**Date d'affichage :**  
11 octobre 2019

**Nombre de conseillers en exercice :** 26

**Présents :** 16

**Pouvoirs :** 7

**Votants :** 23

**Secrétaire de séance :**  
Cécile FOURNIER

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Anne-Marie JANVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mohamed BEDANI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Yves LE CUZIAT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Véronique BESSEYRE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éric MARQUET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Bernard BOUVIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tony MARTIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Christian BRIAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Françoise MERLIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Sylvie DEFRAINE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Philippe MOREAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éliane RENOUARD	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Nicolas DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aurore ROMMÉ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cécile FOURNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Xavier GALMARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guyène THIBAUDEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Loïc HOUDAYER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal VÉGIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Ont donné pouvoir :** Marie-Françoise MERLIN à Sylvie DEFRAINE, Véronique BESSEYRE à Jean-Marc BOUHOURS, Loïc HOUDAYER à Anne-Marie JANVIER, Éric MARQUET à Thierry BAILLEUX, Bernard BOUVIER à Emmanuel HAMON, Éliane RENOUARD à Cécile FOURNIER et Stanislas SALMON à Olivier TRICOT.

### **PERSONNEL COMMUNAL : MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) – DÉFINITION DES CADRES D'EMPLOIS ÉLIGIBLES ET DES MONTANTS DE RÉFÉRENCE**

RAPPORTEUR : JEAN-MARC BOUHOURS

Délibération 2019-AGPC-10-21

Créé par un décret du 20 mai 2014, le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) a pour objectif de substituer à un système de primes fragmenté un outil plus homogène. Il rationalise et simplifie la mise en œuvre du régime indemnitaire en le rendant plus lisible.

Son entrée en vigueur se fait progressivement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Par circulaire du 27 avril 2017, le préfet de la Mayenne a demandé la mise en œuvre de ce nouveau régime dans un délai raisonnable.

Le RIFSEEP se décline en deux parties :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions, et d'expertise (IFSE)
- le complément indemnitaire annuel (CIA).

Les plafonds applicables à ces deux éléments sont définis selon le groupe de fonctions auquel est rattaché chaque agent.

Ce sont les fonctions exercées par un agent, et non son grade, qui déterminent le groupe de fonctions dans lequel il sera affecté, et par voie de conséquence, l'importance de son régime indemnitaire. Toutefois, les plafonds des différents groupes de fonction sont définis par cadres d'emplois. Le groupe de fonctions



est l'élément principal du nouveau dispositif indemnitaire : il définit le cadre professionnel au sein duquel évolue l'agent.

La répartition des fonctions au sein des différents groupes est réalisée sur la base de critères objectifs, fixés par décret :

- L'encadrement, la coordination ou la conception ;
- La technicité, l'expertise, l'expérience ou la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- Les sujétions particulières et le degré d'exposition du poste.

#### • **Constat de la situation à L'Huisserie**

À ce jour, 29 des 50 agents titulaires ou contractuels sur emploi permanent ne perçoivent pas de régime indemnitaire en dehors de la prime de fin d'année, cette dernière étant versée à tous les agents à hauteur de 1.488,33 € brut / an pour un agent à temps complet.

Prenant conscience de cette situation et dans la volonté de se mettre en conformité avec la réglementation imposant la mise en place du RIFSEEP, il est notamment proposé les modalités suivantes :

- Pondération en sous-groupe fonctionnel selon le niveau de responsabilité ;
- Pas de perte de régime indemnitaire individuel pour les agents en bénéficiant actuellement ;
- Proratisation à hauteur du pourcentage de temps de travail pour les agents qui vont bénéficier pour la 1<sup>re</sup> fois d'un régime indemnitaire (hors prime de fin d'année) ;
- Conservation du régime indemnitaire le plus favorable entre le projet proposé et le montant versé individuellement à ce jour.

Pour information, et après consultation des représentants du personnel, l'enveloppe initiale liée à cette mise en place du RIFSEEP est d'environ 15.000 €, représentant 0,75 % de la masse salariale annuelle moyenne des 3 dernières années à laquelle il conviendra de rajouter pour les agents en ayant fait le choix la participation à la complémentaire santé (cf. délibération n°2019-AGPC-10-22 du 10 octobre 2019).

#### • **Devenir de la prime de fin d'année**

Afin de pouvoir être légalement maintenus, les avantages collectivement acquis tels que la prime de fin d'année, doivent avoir été institués avant le 27 janvier 1984 et être inscrits au budget de la collectivité. Ainsi, une collectivité doit être en mesure de prouver l'existence d'une délibération antérieure à 1984 instituant expressément un avantage collectivement acquis par les agents et cela a fait l'objet de rappels tant du centre de gestion de la fonction publique territoriale que de la préfecture de la Mayenne.

En l'espèce, aucune délibération n'a été retrouvée prouvant l'existence d'une prime de fin d'année à la ville de L'Huisserie. Plusieurs dizaines de bulletins de salaire de 1979 à 1984 ont été examinés avec attention et sur aucun d'entre eux n'apparaît le versement d'une telle prime.

Par conséquent, la collectivité qui souhaite maintenir cet avantage, d'un montant de 1.488,33 € bruts pour un agent à temps complet doit l'intégrer dans le RIFSEEP car, à défaut, elle sera dépourvue de base légale et ne pourra plus être versée. Son versement sera mensualisé et proportionnel au temps de travail pour une équivalence de 1.488 € bruts pour un temps plein.

#### • **Dispositions transitoires**

La non parution des arrêtés ministériels portant attribution du RIFSEEP pour les cadres d'emplois des ingénieurs, des techniciens et des auxiliaires de puériculture, constitue une iniquité entre les agents municipaux. À ce jour, quatre agents sont concernés. Dans l'attente, il est prévu soit de maintenir les régimes indemnitaires existants en l'état s'ils sont plus favorables soit de les aligner sur les montant de l'IFSE.

- **Attributions individuelles**

Le montant individuel attribué au titre de l'IFSE, et le cas échéant au titre du CIA, sera librement défini par l'autorité territoriale, par voie d'arrêté individuel, dans la limite des conditions prévues par la présente délibération.

- **Répartition selon des groupes fonctionnels**

Catégorie du poste	Groupe fonctionnel	Type de fonctions	Exemples de fonctions
<b>A</b> (Attachés, Educateurs de jeunes enfants, Ingénieurs)	A1	La direction générale des services ou médecin	Directeur général des services, médecin
	A2	La direction d'un pôle	Directeur enfance jeunesse culture
	A3	La responsabilité d'un service ou des responsabilités particulières sans encadrement	Responsable petite enfance, responsable administrative et comptable,
<b>B</b> (Rédacteurs, Animateurs, Techniciens, Assistants de conservation)	B1	La responsabilité d'un service comprenant plusieurs équipes	Directeur des services techniques
	B2	Encadrement et coordination d'une équipe	Responsables enfance et restaurant scolaire
	B3	De l'expertise, la maîtrise d'une compétence rare	Gestionnaire RH, secrétaire médicale
<b>C</b> (Adjoins techniques, administratifs, du patrimoine, ATSEM, ...)	C1	- De l'encadrement de proximité - Maîtrise d'une compétence particulière - Responsabilités particulières	Chef d'équipe technique, adjoints administratifs, responsable de l'entretien, second de cuisine, ...
	C2	- Fonctions opérationnelles d'exécution - Toutes autres fonctions qui ne sont pas dans C1	Agents des écoles, animateurs, agents d'accueil, agents de voirie, agents d'espaces verts, ...

Les modalités détaillées des versements à ces différents groupes fonctionnels sont précisées dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88 ;

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés ;

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la circulaire NOR : RDF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

Vu les délibérations n°2017-AGPC-20 du 9 novembre 2017, n°2019-AGPC-03-10 du 28 mars 2019 et n°2019-AGPC-05-15 du 16 mai 2019 fixant la cartographie des postes de la collectivité ;

Considérant qu'il convient d'instaurer au sein de la commune, conformément au principe de parité tel que prévu par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents de la commune ;

Considérant que ce régime indemnitaire se compose d'une part obligatoire, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent et d'une part facultative, le complément indemnitaire annuel (CIA), non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisque lié à la manière de servir de l'agent ;

Considérant qu'il convient de définir le cadre général et le contenu de ce régime indemnitaire pour chaque cadre d'emplois ;

Considérant que sont attendues les publications des arrêtés permettant la transposition du RIFSEEP aux cadres d'emplois des ingénieurs, des techniciens, des éducateurs de jeunes enfants et des auxiliaires de puériculture ;

Considérant que l'assemblée ne pouvant délibérer sur ces cadres d'emplois tant que les arrêtés ministériels ne sont pas parus, la présente délibération sera complétée ultérieurement ;

Vu l'avis favorable du comité technique du 30 septembre 2019 ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ▶ **APPROUVE** la proposition exposée ci-dessus et l'annexe jointe à la présente délibération.
- ▶ **DIT QUE** la mise en application de la présente décision est précisée dans l'annexe.
- ▶ **PRÉCISE** que les crédits budgétaires seront ouverts annuellement.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huissierie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Pour copie conforme,  
L'Huissierie, le 11 octobre 2019,  
Le maire,  
Jean-Marc BOUHOURS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU JEUDI 10 OCTOBRE 2019

**Date de convocation :**  
2 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix octobre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de L'HUISserie, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Marc BOUHOURS, maire.

**Date d'affichage :**  
11 octobre 2019

**Nombre de conseillers en exercice :** 26

**Présents :** 16

**Pouvoirs :** 7

**Votants :** 23

**Secrétaire de séance :**  
Cécile FOURNIER

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Anne-Marie JANVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mohamed BEDANI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Yves LE CUZIAT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Véronique BESSEYRE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éric MARQUET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Bernard BOUVIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tony MARTIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Christian BRIAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Françoise MERLIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Sylvie DEFRAINE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Philippe MOREAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éliane RENOUARD	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Nicolas DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aurore ROMMÉ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cécile FOURNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Xavier GALMARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guyène THIBAUDEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Loïc HOUDAYER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal VÉGIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Ont donné pouvoir :** Marie-Françoise MERLIN à Sylvie DEFRAINE, Véronique BESSEYRE à Jean-Marc BOUHOURS, Loïc HOUDAYER à Anne-Marie JANVIER, Éric MARQUET à Thierry BAILLEUX, Bernard BOUVIER à Emmanuel HAMON, Éliane RENOUARD à Cécile FOURNIER et Stanislas SALMON à Olivier TRICOT.

### BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

RAPPORTEUR : GUYÈNE THIBAUDEAU

Délibération 2019-FIN-10-13

Il est proposé la décision modificative suivante afin d'ajuster en cours d'exercice les prévisions budgétaires en fonctionnement et en investissement.

Pour la section de fonctionnement :

- rectification d'une erreur de saisie lors du budget entre le service 1505 (jardins familiaux) et 1705 (école privée) pour un montant de 700 € ;
- ajout de crédits pour des dépenses imprévues en voirie (affaissement du fossé de la RD1 au droit du giratoire de La Perrine) et rectification d'une imputation du budget primitif dans la mesure où le point à temps automatisé (PATA) relève d'une dépense de fonctionnement et non d'une dépense d'investissement ;
- ajout de crédits suite à la notification du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), étant précisé que la commune est contributrice pour un montant de 4.713 € (1.500 € prévus au budget) et bénéficiaire à hauteur de 61.057 € (60.000 € prévus au budget).

BUDGET PRINCIPAL - Section de fonctionnement				
Article	Service	Libellé	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
60631	1505	Fournitures d'entretien	700,00	
60631	1705	Fournitures d'entretien	-700,00	
615231	1302	Entretien des voiries (travaux imprévus fossé RD1, PATA)	38 000,00	
739223	2001	Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales	3 300,00	

022	2001	Dépenses imprévues	-41 300,00	-
<b>TOTAL DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU 10 OCTOBRE 2019</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Pour mémoire : décision modificative n°1 du 16 mai 2019			19 800,00	19 800,00
Pour mémoire : budget primitif 2019 du 7 février 2019			4 280 928,00	4 280 928,00

Pour la section d'investissement :

- ajustement de crédits par rapport au PATA ;
- ajout de crédits pour la dépense liée à l'étude d'urbanisme portant sur l'îlot Saint-Siméon et la rue de Beausoleil
- ajout de crédits en dépenses imprévues pour équilibrer cette écriture.

<b>BUDGET PRINCIPAL - Section d'investissement</b>					
Opération	Article	Service	Libellé	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
200009	2151	1302	Entretien de voirie ( <i>erreur imputation PATA</i> )	-21 000,00	
200402	2111	1001	Acquisition du terrain JAMOIS ( <i>îlot Saint-Siméon</i> )	3 000,00	
200701	2031	1001	Etude d'urbanisme îlot Saint-Siméon / rue de Beausoleil	8 000,00	
201801	2313	1001	Îlot des sources : travaux complémentaires ( <i>désamiantage</i> )	5 600,00	
-	020	2001	Dépenses imprévues	4 400,00	-
<b>TOTAL DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU 10 OCTOBRE 2019</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Pour mémoire : décision modificative n°1 du 16 mai 2019				279 976,00	409 976,00
Pour mémoire : budget primitif 2019 du 7 février 2019				1 820 000,00	1 890 000,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				<b>2 099 976,00</b>	<b>2 299 976,00</b>

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ▶ **ADOpte** la décision modificative n°2 telle qu'exposée préalablement.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huissierie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Pour copie conforme,  
L'Huissierie, le 11 octobre 2019,  
Le maire,  
Jean-Marc BOUHOURS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU JEUDI 10 OCTOBRE 2019

**Date de convocation :**  
2 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix octobre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Marc BOUHOURS, maire.

**Date d'affichage :**  
11 octobre 2019

**Nombre de conseillers en exercice :** 26

**Présents :** 16

**Pouvoirs :** 7

**Votants :** 23

**Secrétaire de séance :**  
Cécile FOURNIER

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Anne-Marie JANVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mohamed BEDANI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Yves LE CUZIAT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Véronique BESSEYRE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éric MARQUET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Bernard BOUVIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tony MARTIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Christian BRIAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Françoise MERLIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Sylvie DEFRAINE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Philippe MOREAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éliane RENOUARD	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Nicolas DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aurore ROMMÉ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cécile FOURNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Xavier GALMARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guyène THIBAUDEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Loïc HOUDAYER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal VÉGIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Ont donné pouvoir :** Marie-Françoise MERLIN à Sylvie DEFRAINE, Véronique BESSEYRE à Jean-Marc BOUHOURS, Loïc HOUDAYER à Anne-Marie JANVIER, Éric MARQUET à Thierry BAILLEUX, Bernard BOUVIER à Emmanuel HAMON, Éliane RENOUARD à Cécile FOURNIER et Stanislas SALMON à Olivier TRICOT.

### TERRAIN DE FOOTBALL DE LA VILLA – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AVEC LE LYCÉE AGRICOLE : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LES AVENANTS

RAPPORTEUR : EMMANUEL HAMON

Délibération 2019-SVA-10-02

Par délibération n°2018-SVA-10-07 du 4 octobre 2018, le conseil municipal avait approuvé une convention de mise à disposition du terrain de football et des vestiaires de la Villa au lycée agricole de Laval pour un montant de 430 € pour 32 utilisations.

Depuis, le lycée agricole a de nouveau utilisé les installations de la commune et il s'avère nécessaire de rédiger les avenants à la convention initiale, à savoir :

- pour la période du 29 avril au 13 juin 2019, une somme de 107,50 € correspondant à 6 créneaux d'utilisation ;
- pour la période du 16 septembre au 18 octobre 2019, une somme de 430 € correspondant à 32 créneaux d'utilisation.

Pour plus de souplesse, et considérant que la situation est potentiellement amenée à se reproduire du fait de l'attente de la livraison du terrain de football du lycée, il est proposé d'autoriser le maire à signer tout avenant à la convention initiale relative à la mise à la disposition du terrain de football et des vestiaires de la Villa au lycée agricole de Laval selon les modalités suivantes :

- présentation d'un planning d'utilisation par l'établissement utilisateur ;
- prix de location de 14 € par séance ;
- possibilité de réduire le montant du titre de recette par créneau réservé et non utilisé à hauteur de 14 € par créneau.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ▶ **APPROUVE** cette proposition.
- ▶ **AUTORISE** le maire ou un adjoint à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération et notamment les conventions et avenants correspondants.
- ▶ **PRÉCISE** que cette recette sera imputée au compte 752 (fonction 2001) du budget principal.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Pour copie conforme,  
L'Huisserie, le 11 octobre 2019,  
Le maire,  
Jean-Marc BOUHOURS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU JEUDI 10 OCTOBRE 2019

**Date de convocation :**  
2 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix octobre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de L'HUISserie, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Marc BOUHOURS, maire.

**Date d'affichage :**  
11 octobre 2019

**Nombre de conseillers en exercice :** 26

**Présents :** 16

**Pouvoirs :** 7

**Votants :** 23

**Secrétaire de séance :**  
Cécile FOURNIER

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Anne-Marie JANVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mohamed BEDANI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Yves LE CUZIAT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Véronique BESSEYRE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éric MARQUET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Bernard BOUVIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tony MARTIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Christian BRIAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Françoise MERLIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Sylvie DEFRAINE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Philippe MOREAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éliane RENOUARD	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Nicolas DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aurore ROMMÉ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cécile FOURNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Xavier GALMARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guyène THIBAUDEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Loïc HOUDAYER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal VÉGIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Ont donné pouvoir :** Marie-Françoise MERLIN à Sylvie DEFRAINE, Véronique BESSEYRE à Jean-Marc BOUHOURS, Loïc HOUDAYER à Anne-Marie JANVIER, Éric MARQUET à Thierry BAILLEUX, Bernard BOUVIER à Emmanuel HAMON, Éliane RENOUARD à Cécile FOURNIER et Stanislas SALMON à Olivier TRICOT.

### PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ENFANTS DE L'HUISserie SCOLARISÉS HORS COMMUNE DANS DES UNITÉS LOCALISÉES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS) OU SUR RECOMMANDATION DE L'INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE

RAPPEUR : ÉLIANE RENOUARD

Délibération 2019-ASEJ-10-05

- Classes ULIS**

La commune de L'Huisserie ne disposant pas de d'unités localisées pour l'inclusion scolaire (dites classes ULIS) qui regroupent des élèves présentant des troubles des fonctions cognitives ou mentales, des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, des troubles envahissants du développement (dont l'autisme), des troubles des fonctions motrices, des troubles de la fonction auditive, des troubles de la fonction visuelle ou des troubles multiples associés (pluri-handicap ou maladies invalidantes), certains enfants sont amenés à fréquenter des classes de ce type dans des communes voisines, étant précisé que cette décision d'affectation relève des services départementaux de l'Éducation nationale.

Par la présente délibération, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer toute convention relative à la prise en charge des dépenses de scolarisation des élèves des classes ULIS résidant sur la commune de L'Huisserie.

- Cas de scolarisation hors commune sur recommandation de l'Inspecteur de l'Éducation nationale**

En dehors des enfants scolarisés dans des classes ULIS, la commune peut être sollicitée par l'Inspecteur de l'Éducation nationale pour qu'un enfant soit scolarisé dans une école publique en dehors de la commune



de L'Huisserie pour des questions de santé ou d'adaptation à un environnement plus propice au profil de l'enfant (situation de handicap, ...).

Dans ce cas, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer toute convention relative à la prise en charge des dépenses de scolarisation des élèves de L'Huisserie dont la scolarisation hors commune est sollicitée par l'Inspecteur de l'Éducation nationale.

Ainsi, tant pour les élèves des classes ULIS que pour ceux qui sont scolarisés dans une autre commune sur recommandation de l'Inspecteur de l'Éducation nationale, la commune de L'Huisserie se doit de verser une contribution financière aux communes d'accueil de ces élèves sur la base des charges de fonctionnement intégrant :

- les frais de chauffage, d'électricité, de gaz, d'eau, d'affranchissement, de téléphone et de maintenance annuelle des locaux ;
- les rémunérations du personnel communal (ATSEM et agents de service) ;
- le coût d'acquisition des fournitures scolaires et du matériel pédagogique et sportif.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'article 23 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, modifié par l'article 37 de la loi n° 86-29 du 9 février 1986 et l'article 11 (II) de la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant répartition des charges de frais de fonctionnement entre les communes ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

▶ **APPROUVE** ces propositions.

▶ **AUTORISE** le maire ou un adjoint à signer tout document relatif à ces situations et notamment les conventions correspondantes.

▶ **PRÉCISE** que ces dépenses seront imputées au compte 6558 (service 1703 ou 1704) du budget principal.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Pour copie conforme,  
L'Huisserie, le 11 octobre 2019,  
Le maire,  
Jean-Marc BOUHOURS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU JEUDI 10 OCTOBRE 2019

**Date de convocation :**  
2 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix octobre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de L'HUISserie, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Marc BOUHOURS, maire.

**Date d'affichage :**  
11 octobre 2019

**Nombre de conseillers en exercice :** 26

**Présents :** 16

**Pouvoirs :** 7

**Votants :** 23

**Secrétaire de séance :**  
Cécile FOURNIER

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Anne-Marie JANVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mohamed BEDANI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Yves LE CUZIAT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Véronique BESSEYRE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éric MARQUET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Bernard BOUVIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tony MARTIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Christian BRIAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Françoise MERLIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Sylvie DEFRAINE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Philippe MOREAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éliane RENOUARD	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Nicolas DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aurore ROMMÉ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cécile FOURNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Xavier GALMARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guyène THIBAUDEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Loïc HOUDAYER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal VÉGIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Ont donné pouvoir :** Marie-Françoise MERLIN à Sylvie DEFRAINE, Véronique BESSEYRE à Jean-Marc BOUHOURS, Loïc HOUDAYER à Anne-Marie JANVIER, Éric MARQUET à Thierry BAILLEUX, Bernard BOUVIER à Emmanuel HAMON, Éliane RENOUARD à Cécile FOURNIER et Stanislas SALMON à Olivier TRICOT.

### PERSONNEL COMMUNAL : MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION À LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ DANS LE CADRE D'UNE PROCÉDURE DE LABELLISATION

RAPPORTEUR : JEAN-MARC BOUHOURS

Délibération 2019-AGPC-10-22

Il est rappelé à l'assemblée que conformément au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent désormais contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent. Sont éligibles les contrats et règlements répondant à des critères sociaux de solidarité proposés par des mutuelles, des institutions de prévoyance et des entreprises d'assurance légalement établies en France.

Il est ainsi proposé une participation forfaitaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 de :

- 15,00 € bruts / mois pour un agent dont le temps de travail est supérieur à 75 % (temps de travail supérieur à 26,25/35<sup>e</sup>) ;
- 12,00 € bruts / mois pour un agent dont le temps de travail est compris entre 50 % et 75 % (de 17,50 à 26,25/35<sup>e</sup>).
- 8,00 € bruts / mois pour un agent dont le temps de travail est inférieur à 50 % (temps de travail inférieur à 17,50/35<sup>e</sup>).

Il est précisé que le montant de la participation ne peut par ailleurs pas excéder le montant de la cotisation qui serait dû en l'absence d'aide. Le versement de cette participation se fera directement à l'agent par l'intermédiaire du bulletin de salaire.

Les agents susceptibles de recevoir l'aide financière sont :

- les agents titulaires et stagiaires en position d'activité ;
- les agents contractuels de droit public ou de droit privé.

Cette proposition représente un coût d'environ 5.000 € par an pour la commune pour le nombre d'agents qui se déclarent à ce jour intéressés, ce qui représente 0,25 % de la masse salariale annuelle moyenne des 3 dernières années.

De plus, et afin de faciliter la mise en place de ces garanties et de permettre à chaque agent de souscrire un contrat auprès de la société de son choix, il est proposé de retenir la solution de la labellisation. Il est précisé que cette participation est soumise à l'impôt sur le revenu et qu'elle sera versée pour tout agent ayant souscrit à un contrat labélisé.

Il reviendra à chaque agent de faire individuellement les démarches pour adhérer à une garantie de ce type et de fournir chaque année une attestation de labellisation du contrat souscrit au service des ressources humaines.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 22 bis ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 88-2 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis favorable du comité technique du 30 septembre 2019 ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

▶ **APPROUVE** cette proposition.

▶ **DIT QUE** la mise en application de la présente décision interviendra à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

▶ **PRÉCISE** que cette dépense sera imputée au compte 6458 du budget principal.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Pour copie conforme,  
L'Huisserie, le 11 octobre 2019,  
Le maire,  
Jean-Marc BOUHOURS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU JEUDI 10 OCTOBRE 2019

**Date de convocation :**  
2 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix octobre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de L'HUISserie, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Marc BOUHOURS, maire.

**Date d'affichage :**  
11 octobre 2019

**Nombre de conseillers en exercice :** 26

**Présents :** 16

**Pouvoirs :** 7

**Votants :** 23

**Secrétaire de séance :**  
Cécile FOURNIER

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Anne-Marie JANVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mohamed BEDANI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Yves LE CUZIAT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Véronique BESSEYRE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éric MARQUET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Bernard BOUVIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tony MARTIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Christian BRIAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Françoise MERLIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Sylvie DEFRAINE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Philippe MOREAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éliane RENOUARD	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Nicolas DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aurore ROMMÉ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cécile FOURNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Xavier GALMARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guyène THIBAUDEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Loïc HOUDAYER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal VÉGIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Ont donné pouvoir :** Marie-Françoise MERLIN à Sylvie DEFRAINE, Véronique BESSEYRE à Jean-Marc BOUHOURS, Loïc HOUDAYER à Anne-Marie JANVIER, Éric MARQUET à Thierry BAILLEUX, Bernard BOUVIER à Emmanuel HAMON, Éliane RENOUARD à Cécile FOURNIER et Stanislas SALMON à Olivier TRICOT.

### CONVENTION TRIPARTITE AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE ET LAVAL AGGLOMÉRATION RELATIVE A L'AMÉNAGEMENT D'UN ARRÊT DE BUS DANS L'EMPRISE DE LA RD1

RAPPORTEUR : THIERRY BAILLEUX

Délibération 2019-UTV-10-14

Laval Agglomération a installé depuis plusieurs années un arrêt de bus sur la RD 1 à Chantemerle (EXT du PR 4+961 à 5+064 côté droit).

Considérant que cet aménagement intervient sur le domaine public départemental et communal, que Laval Agglomération s'engage à participer au frais de cet ouvrage, il convient dès lors de conclure une convention avec le Conseil départemental de la Mayenne et Laval Agglomération.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ▶ **APPROUVE** cette proposition.
- ▶ **AUTORISE** le maire ou un adjoint à signer tout document relatif à ce dossier et notamment la présente convention annexée à la présente délibération.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Pour copie conforme,  
L'Huisserie, le 11 octobre 2019,  
Le maire,  
Jean-Marc BOUHOURS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU JEUDI 10 OCTOBRE 2019

**Date de convocation :**  
2 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix octobre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Marc BOUHOURS, maire.

**Date d'affichage :**  
11 octobre 2019

**Nombre de conseillers en exercice :** 26

**Présents :** 16

**Pouvoirs :** 7

**Votants :** 23

**Secrétaire de séance :**  
Cécile FOURNIER

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Anne-Marie JANVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mohamed BEDANI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Yves LE CUZIAT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Véronique BESSEYRE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éric MARQUET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Bernard BOUVIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tony MARTIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Christian BRIAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Françoise MERLIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Sylvie DEFRAINE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Philippe MOREAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éliane RENOUARD	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Nicolas DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aurore ROMMÉ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cécile FOURNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Xavier GALMARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guyène THIBAUDEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Loïc HOUDAYER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal VÉGIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Ont donné pouvoir :** Marie-Françoise MERLIN à Sylvie DEFRAINE, Véronique BESSEYRE à Jean-Marc BOUHOURS, Loïc HOUDAYER à Anne-Marie JANVIER, Éric MARQUET à Thierry BAILLEUX, Bernard BOUVIER à Emmanuel HAMON, Éliane RENOUARD à Cécile FOURNIER et Stanislas SALMON à Olivier TRICOT.

### AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE : ACQUISITION D'UNE PARTIE DES PARCELLES AB 18 ET AB 19 SISES RUE DE BEAUSOLEIL AUPRÈS DES CONSORTS JAMOIS

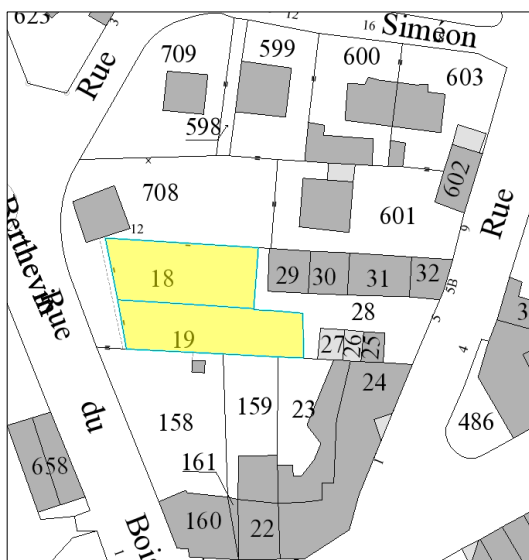
RAPPEUR : CHRISTIAN BRIAND

Délibération 2019-UTV-10-13

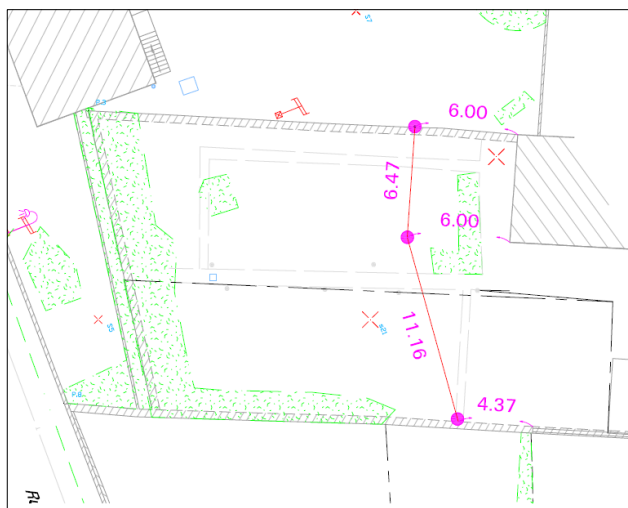
Dans le cadre de sa politique d'aménagement et de densification du centre-ville, la commune a déjà fait l'acquisition de biens immobiliers dans le secteur de la rue de Laval, de la rue du Bois, de la rue de Beausoleil et de la rue Saint-Siméon.

Considérant l'intérêt pour la commune d'acquérir une partie des parcelles AB 18 et AB 19, il a été trouvé un accord avec les consorts JAMOIS le 2 août 2019 aux conditions suivantes :

- Achat d'environ 310 m<sup>2</sup> au prix de 65 € T.T.C. / m<sup>2</sup>, soit environ 20.150 € (surface à confirmer par un document d'arpentage) ;
- Frais d'acte notarié et de bornage à la charge de la commune.



Plan de situation des parcelles AB 18 et AB 19  
Source : SIG de Laval Agglomération



Projet de découpage des parcelles AB 18 et AB 19  
Source : Géomètre

Vu les avis des Domaines en date du 12 octobre 2018 ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ▶ **APPROUVE** la proposition énoncée préalablement.
- ▶ **AUTORISE** le maire ou un adjoint à signer tout acte relatif à l'acquisition de ces parcelles.
- ▶ **PRÉCISE** que cette dépense sera imputée au compte 2111 (service 1001) de l'opération 200402 du budget principal.
- ▶ **DIT QUE** M<sup>e</sup> Mélina LEMÉE sera chargée de la rédaction de l'acte notarié et que celle-ci représentera la commune et les vendeurs.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Hisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Pour copie conforme,  
L'Hisserie, le 11 octobre 2019,  
Le maire,  
Jean-Marc BOUHOURS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU JEUDI 10 OCTOBRE 2019

**Date de convocation :**  
2 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix octobre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Marc BOUHOURS, maire.

**Date d'affichage :**  
11 octobre 2019

**Nombre de conseillers en exercice :** 26

**Présents :** 16

**Pouvoirs :** 7

**Votants :** 23

**Secrétaire de séance :**  
Cécile FOURNIER

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Anne-Marie JANVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mohamed BEDANI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Yves LE CUZIAT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Véronique BESSEYRE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éric MARQUET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Bernard BOUVIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tony MARTIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Christian BRIAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Françoise MERLIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Sylvie DEFRAINE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Philippe MOREAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éliane RENOUARD	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Nicolas DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aurore ROMMÉ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cécile FOURNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Xavier GALMARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guyène THIBAUDEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Loïc HOUDAYER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal VÉGIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Ont donné pouvoir :** Marie-Françoise MERLIN à Sylvie DEFRAINE, Véronique BESSEYRE à Jean-Marc BOUHOURS, Loïc HOUDAYER à Anne-Marie JANVIER, Éric MARQUET à Thierry BAILLEUX, Bernard BOUVIER à Emmanuel HAMON, Éliane RENOUARD à Cécile FOURNIER et Stanislas SALMON à Olivier TRICOT.

### REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ – ANNÉE 2019

RAPPORTEUR : THIERRY BAILLEUX

Délibération 2019-UTV-10-11

GRDF a sollicité une délibération de la commune de L'Huisserie relative à la redevance d'occupation du domaine public gaz dont le montant est dû chaque année à la collectivité en fonction du linéaire de réseau installé sur le domaine public communal d'une part, et du linéaire de réseau construit ou rénové d'autre part. La commune peut donc percevoir :

- la redevance d'occupation du domaine public (RODP) pour un montant de 1.287 € ;
- la redevance d'occupation provisoire du domaine public (ROPDP) pour un montant de 373 €.

Vu le décret n°2017-606 du 25 avril 2007 relatif à RODP ;

Considérant que le réseau de gaz est d'une longueur 26.799 mètres linéaires ;

Vu le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le prix à 0,35 € du mètre linéaire pour la ROPDP ;

Considérant qu'il a été réalisé des travaux sur une longueur de 1.005 mètres linéaires ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ▶ **APPROUVE** ces montants de redevances d'occupation et d'occupation provisoire du domaine public.
- ▶ **AUTORISE** le maire ou un adjoint à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.
- ▶ **PRÉCISE** que ces recettes seront imputées au compte 70323 (service 2001) du budget principal.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Pour copie conforme,  
L'Huisserie, le 11 octobre 2019,  
Le maire,  
Jean-Marc BOUHOURS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU JEUDI 10 OCTOBRE 2019

**Date de convocation :**  
2 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix octobre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de L'HUISserie, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Marc BOUHOURS, maire.

**Date d'affichage :**  
11 octobre 2019

**Nombre de conseillers en exercice :** 26

**Présents :** 16

**Pouvoirs :** 7

**Votants :** 23

**Secrétaire de séance :**  
Cécile FOURNIER

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Anne-Marie JANVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mohamed BEDANI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Yves LE CUZIAT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Véronique BESSEYRE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éric MARQUET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Bernard BOUVIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tony MARTIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Christian BRIAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Françoise MERLIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Sylvie DEFRAINE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Philippe MOREAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éliane RENOUARD	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Nicolas DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aurore ROMMÉ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cécile FOURNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Xavier GALMARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guyène THIBAudeau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Loïc HOUDAYER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal VÉGIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Ont donné pouvoir :** Marie-Françoise MERLIN à Sylvie DEFRAINE, Véronique BESSEYRE à Jean-Marc BOUHOURS, Loïc HOUDAYER à Anne-Marie JANVIER, Éric MARQUET à Thierry BAILLEUX, Bernard BOUVIER à Emmanuel HAMON, Éliane RENOUARD à Cécile FOURNIER et Stanislas SALMON à Olivier TRICOT.

### BUDGET PRINCIPAL : ADMISSION EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES N°2

RAPPORTEUR : GUYÈNE THIBAudeau

Délibération 2019-FIN-10-14

La commune a été saisie par Madame le receveur municipal de demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables et de créances éteintes suivantes :

ADMISSION EN NON-VALEUR – Liste n°3608400211	Nombre de pièces	Montant
Combinaison infructueuse d'actes	4	64,38 €

Il est précisé que le montant relevant des services d'eau et d'assainissement est de 64,38 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ▶ **DÉCIDE** d'admettre en non-valeur les créances présentées ci-dessus à hauteur de 64,38 € du budget principal.
- ▶ **PRÉCISE** que ce montant sera réglé au compte 6541 (service 2001) du budget principal.
- ▶ **AUTORISE** le maire ou un adjoint à solliciter des remboursements auprès de Laval Agglomération de 64,38 €.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Pour copie conforme,  
L'Huisserie, le 11 octobre 2019,  
Le maire,  
Jean-Marc BOUHOURS



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU JEUDI 10 OCTOBRE 2019

**Date de convocation :**  
2 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix octobre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Marc BOUHOURS, maire.

**Date d'affichage :**  
11 octobre 2019

**Nombre de conseillers en exercice :** 26

**Présents :** 16

**Pouvoirs :** 7

**Votants :** 23

**Secrétaire de séance :**  
Cécile FOURNIER

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Anne-Marie JANVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mohamed BEDANI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Yves LE CUZIAT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Véronique BESSEYRE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éric MARQUET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Bernard BOUVIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tony MARTIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Christian BRIAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Françoise MERLIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Sylvie DEFRAINE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Philippe MOREAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éliane RENOUARD	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Nicolas DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aurore ROMMÉ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cécile FOURNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Xavier GALMARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guyène THIBAUDEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Loïc HOUDAYER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal VÉGIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Ont donné pouvoir :** Marie-Françoise MERLIN à Sylvie DEFRAINE, Véronique BESSEYRE à Jean-Marc BOUHOURS, Loïc HOUDAYER à Anne-Marie JANVIER, Éric MARQUET à Thierry BAILLEUX, Bernard BOUVIER à Emmanuel HAMON, Éliane RENOUARD à Cécile FOURNIER et Stanislas SALMON à Olivier TRICOT.

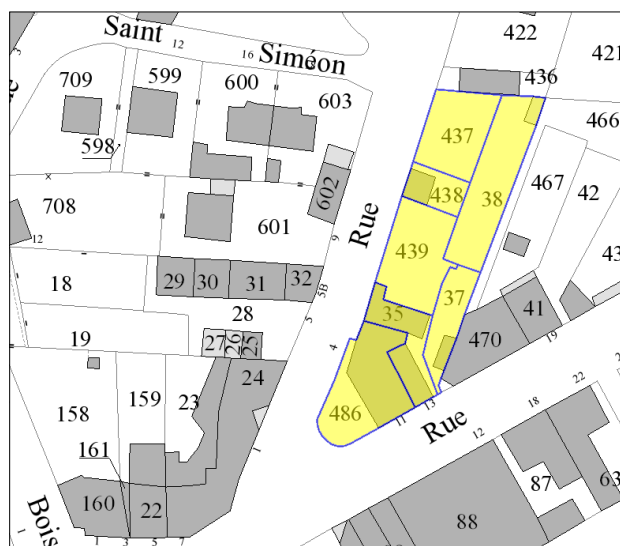
### AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE : CONVENTIONS DE PORTAGE FONCIER ET DE MISE À DISPOSITION AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE LA MAYENNE (EPFL 53) CONCERNANT LES BIENS IMMOBILIERS AB 35, AB 37, AB 38, AB 437, AB 438, AB 439 ET AB 486 SIS RUE DE BEAUSOLEIL

RAPPORTEUR : CHRISTIAN BRIAND

Délibération 2019-UTV-10-12

Par décisions du maire n°2019-DEC-2 et n°2019-DEC-3 du 6 mai 2019, dont il a été rendu compte lors du conseil municipal du 16 mai 2019, il a été procédé à la préemption des parcelles AB 35, AB 37, AB 38, AB 437, AB 438, AB 439 et AB 486 sises à l'angle de la rue de Laval et de Beausoleil qui se compose :

- d'une maison à usage d'habitation comprenant entrée, salle à manger à droite avec cheminée, cuisine aménagée et équipée, 4 chambres, salle de bains, cave, chaufferie et W.C ;
- d'une maison à usage d'habitation à rafraichir comprenant une entrée sur salon-séjour, 2 chambres, W.C. et salle de bains ;
- un studio d'environ 30m<sup>2</sup> actuellement loué (convention d'occupation en cours).



Source : SIG de Laval Agglomération

En effet, ces biens représentent un intérêt communal dans une optique d'aménagement du centre-ville et permettront à terme de renouveler l'habitat en centre-ville par une opération de densification urbaine pouvant mêler à la fois logements et commerces en lien avec les acquisitions foncières déjà effectuées dans le secteur et la possibilité de passage piétonnier et/ou carrossable étant entendu que la commune possède déjà les parcelles mitoyennes cadastrées AB 466, AB 467 et AB 470.

- **Convention de portage foncier**

Considérant qu'il s'agit d'un projet de moyen terme, il apparaît pertinent de recourir à un portage foncier par l'Établissement public foncier local de la Mayenne (EPFL 53). Les parties en présence s'entendent sur les principales dispositions suivantes :

- portage financier de l'opération par l'EPFL 53 durant 8 ans à compter de la signature de la convention pour un montant de 234.500 € ;
- répercussion, avec application de la TVA, à la commune des frais financiers, de la taxe foncière et des frais d'assurance du bien supportés par l'EPFL ;
- rachat par la commune au terme de la convention au prix de 234.500 €.

- **Rétrocession à l'EPFL par acte administratif**

Afin de limiter les frais, la rétrocession du bien en question à l'EPFL acquis par acte notarié du 12 juillet 2019, se fera au moyen d'un acte administratif qui pourrait être signé courant décembre.

- **Convention de mise à disposition des biens**

Par ailleurs, en plus de la convention de portage décrite précédemment, il est proposé au conseil municipal d'approuver une convention de mise à disposition de ces biens de manière analogue au portage effectué pour le bâtiment du 1-3-5 rue de Laval et notamment :

- la mise à disposition gracieuse des biens par l'EPFL 53 à la commune pour la durée du portage, soit un maximum de 8 ans ;
- la perception par la commune des revenus locatifs des biens mis à disposition ;
- la prise en charge par la commune de l'entretien courant des équipements, la mise en sécurité des biens et la surveillance, les menues réparations et les différents abonnements ;
- la prise en charge par l'EPFL des grosses réparations relatives au clos et au couvert, les travaux de gros entretien et en particulier les travaux de mise en conformité avec les règles d'hygiène et de sécurité, ces interventions ne pouvant être effectuées qu'avec l'accord préalable de la commune dans la mesure où les coûts engagés sont alors intégrés dans le portage.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article 3113-14 ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

▶ **APPROUVE** la proposition énoncée préalablement.

▶ **AUTORISE** le maire ou un adjoint à signer :

- la convention de portage foncier annexée à la présente délibération ;
- la convention de mise à disposition des biens annexée à la présente délibération ;
- l'acte administratif de cession à l'EPFL 53 ;
- tout document relatif à ces différents actes.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Pour copie conforme,  
L'Huisserie, le 11 octobre 2019,  
Le maire,  
Jean-Marc BOUHOURS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU JEUDI 10 OCTOBRE 2019

**Date de convocation :**  
2 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix octobre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Marc BOUHOURS, maire.

**Date d'affichage :**  
11 octobre 2019

**Nombre de conseillers en exercice :** 26

**Présents :** 16

**Pouvoirs :** 7

**Votants :** 23

**Secrétaire de séance :**  
Cécile FOURNIER

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Anne-Marie JANVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mohamed BEDANI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Yves LE CUZIAT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Véronique BESSEYRE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éric MARQUET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Bernard BOUVIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tony MARTIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Christian BRIAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Françoise MERLIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Sylvie DEFRAINE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Philippe MOREAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éliane RENOUARD	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Nicolas DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aurore ROMMÉ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cécile FOURNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Xavier GALMARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guyène THIBAUDEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Loïc HOUDAYER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal VÉGIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Ont donné pouvoir :** Marie-Françoise MERLIN à Sylvie DEFRAINE, Véronique BESSEYRE à Jean-Marc BOUHOURS, Loïc HOUDAYER à Anne-Marie JANVIER, Éric MARQUET à Thierry BAILLEUX, Bernard BOUVIER à Emmanuel HAMON, Éliane RENOUARD à Cécile FOURNIER et Stanislas SALMON à Olivier TRICOT.

### PERSONNEL COMMUNAL : FIXATION DES TAUX DE PROMOTIONS POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE DES AGENTS FONCTIONNAIRES

RAPPORTEUR : JEAN-MARC BOUHOURS

Délibération 2019-AGPC-10-23

Conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade pouvant varier entre 0 et 100 %.

Cadre d'emplois	Grade d'avancement	Ratio
Attaché territoriaux	Attaché principal	100 %
Adjoint administratifs	Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe ; adjoint administratif principal 1 <sup>re</sup> classe	100 %
Rédacteur	Rédacteur principal 2 <sup>e</sup> classe ; rédacteur principal 1 <sup>re</sup> classe	100 %
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe ; adjoint technique principal 1 <sup>re</sup> classe	100 %
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100 %
Agent social	Agent social principal 2 <sup>e</sup> classe ; agent social principal 1 <sup>re</sup> classe	100 %
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal 2 <sup>e</sup> classe ; auxiliaire de puériculture principal 1 <sup>re</sup> classe	100 %
Animateur	Animateur principal 2 <sup>e</sup> classe ; animateur principal 1 <sup>re</sup> classe	100 %

<b>Educateur de jeunes enfants</b>	Educateur de jeunes enfants 2 <sup>e</sup> classe ; éducateurs de jeunes enfants 1 <sup>re</sup> classe, éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle.	100 %
<b>Agent spécialisé des écoles maternelles</b>	Agent spécialisé des écoles principal 2 <sup>e</sup> classe ; agent spécialisé des écoles principal 1 <sup>re</sup> classe	100 %
<b>Agent d'animation</b>	Adjoint d'animation principal 2 <sup>e</sup> classe ; adjoint d'animation principal 1 <sup>re</sup> classe.	100 %
<b>Opérateur des APS</b>	Opérateur APS qualifié ; opérateur APS principal.	100 %
<b>Adjoint du patrimoine</b>	Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>e</sup> classe ; adjoint du patrimoine 1 <sup>re</sup> classe.	100 %
<b>Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques</b>	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2 <sup>e</sup> classe ; assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 1 <sup>re</sup> classe.	100 %
<b>Médecin</b>	Médecin territorial 2 <sup>e</sup> classe ; médecin territorial 1 <sup>re</sup> classe ; médecin hors classe.	100 %

Vu l'avis favorable du comité technique du 30 septembre 2019 ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

► **FIXE** les taux de promotion de l'année 2020 comme exposés préalablement.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Pour copie conforme,  
L'Huisserie, le 11 octobre 2019,  
Le maire,  
Jean-Marc BOUHOURS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU JEUDI 10 OCTOBRE 2019

**Date de convocation :**  
2 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix octobre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de L'HUISserie, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Marc BOUHOURS, maire.

**Date d'affichage :**  
11 octobre 2019

**Nombre de conseillers en exercice :** 26

**Présents :** 15

**Pouvoirs :** 7

**Votants :** 22

**Secrétaire de séance :**  
Cécile FOURNIER

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Anne-Marie JANVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mohamed BEDANI	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Yves LE CUZIAT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Véronique BESSEYRE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éric MARQUET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Bernard BOUVIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tony MARTIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Christian BRIAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Françoise MERLIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Sylvie DEFRAINE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Philippe MOREAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éliane RENOUARD	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Nicolas DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aurore ROMMÉ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cécile FOURNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Xavier GALMARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guyène THIBAUDEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Loïc HOUDAYER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal VÉGIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Ont donné pouvoir :** Marie-Françoise MERLIN à Sylvie DEFRAINE, Véronique BESSEYRE à Jean-Marc BOUHOURS, Loïc HOUDAYER à Anne-Marie JANVIER, Éric MARQUET à Thierry BAILLEUX, Bernard BOUVIER à Emmanuel HAMON, Éliane RENOUARD à Cécile FOURNIER et Stanislas SALMON à Olivier TRICOT.

### LAVAL AGGLOMÉRATION : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) SUITE AUX TRANSFERTS DE FISCALITÉ ET DE COMPÉTENCES

RAPPORTEUR : JEAN-MARC BOUHOURS

Délibération 2019-AGPC-10-20

Annexe :  Rapport CLECT (1 document).

La CLECT, qui est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétences entre Laval Agglomération et ses communes membres en vue notamment du calcul des attributions de compensation (AC), s'est réunie les 19 juin et 10 juillet 2019 pour évaluer :

- les transferts de fiscalité liés à la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- les transferts et restitutions de compétences liées à la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- le transfert de compétence « Enseignements artistiques ».

Son rapport a été adopté en séance du 10 juillet 2019 et il doit désormais être approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux.

Le président de la CLECT a transmis à chaque commune membre de Laval Agglomération, par courrier en date du 19 juillet 2019 ledit rapport. Les communes doivent délibérer dans un délai de 3 mois à compter de cette transmission.

Après ces votes, les AC définitives seront adoptées par le conseil communautaire de Laval Agglomération.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal d'approuver le rapport de la CLECT en date du 10 juillet 2019, annexé à la présente délibération qui détermine le montant de charges transférées pour chacune des communes de Laval Agglomération.

Concernant la commune de L'Huisserie, l'attribution de compensation provisoire connue en début d'année était de 175.778 €. Compte-tenu du complément de transfert de la compétence « Enseignement artistique » concernant les activités de l'UDAL de théâtre, de danse et d'arts plastiques à hauteur de 6.373 € ainsi que la quote-part de participation concernant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) pour un montant de 4.307 €, l'attribution de compensation est ramenée à 165.099 €.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 ;

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;

Vu le rapport final de la CLECT approuvé à la majorité lors de sa réunion du 10 juillet 2019 ;

**Le conseil municipal,**

► **APPROUVE** le rapport de la CLECT tel qu'annexé à la présente délibération.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Pour copie conforme,  
L'Huisserie, le 11 octobre 2019,  
Le maire,  
Jean-Marc BOUHOURS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU JEUDI 10 OCTOBRE 2019

**Date de convocation :**  
2 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix octobre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Marc BOUHOURS, maire.

**Date d'affichage :**  
11 octobre 2019

**Nombre de conseillers en exercice :** 26

**Présents :** 15

**Pouvoirs :** 7

**Votants :** 22

**Secrétaire de séance :**  
Cécile FOURNIER

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Anne-Marie JANVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mohamed BEDANI	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Yves LE CUZIAT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Véronique BESSEYRE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éric MARQUET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Bernard BOUVIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tony MARTIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Christian BRIAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Françoise MERLIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Sylvie DEFRAINE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Philippe MOREAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éliane RENOUARD	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Nicolas DUMONT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aurore ROMMÉ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cécile FOURNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Xavier GALMARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guyène THIBAUDEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Loïc HOUDAYER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal VÉGIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Ont donné pouvoir :** Marie-Françoise MERLIN à Sylvie DEFRAINE, Véronique BESSEYRE à Jean-Marc BOUHOURS, Loïc HOUDAYER à Anne-Marie JANVIER, Éric MARQUET à Thierry BAILLEUX, Bernard BOUVIER à Emmanuel HAMON, Éliane RENOUARD à Cécile FOURNIER et Stanislas SALMON à Olivier TRICOT.

### LAVAL AGGLOMÉRATION : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

RAPPORTEUR : JEAN-MARC BOUHOURS

Délibération 2019-AGPC-10-19

Conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Le rapport d'activités 2018 de Laval Agglomération est présenté et il est proposé au conseil municipal d'en prendre acte.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-39 ;

**Le conseil municipal,**

► **PREND ACTE** du rapport d'activités 2018 de Laval Agglomération.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Pour copie conforme,  
L'Huisserie, le 11 octobre 2019,  
Le maire,  
Jean-Marc BOUHOURS